

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 4 octobre 1956*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents : M<sup>mes</sup> Busselet, Chastel, Corneille, Dupuy, Montagne, Plazanet et Villepontoux; M<sup>mes</sup> Andrieu-Delille, Beilver et Blondel ; MM. Bardy, Borias, l'abbé Célerier, Corneille, Delfaud, Fournier de Laurière, Granger, le R.P. Grillon, Lavergne, Monnet, Morquin, Pierret, Plazanet, Ronzel, J. Saint-Martin, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se sont fait excuser : M<sup>me</sup> Marchat, MM. Beaudry et Farge-Bonnet.

*Nécrologie.* — M. DAUDRIX.

La Société s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

*Félicitations.* — M. ARLET, promu commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo, *Collections préhistoriques*, Planches, Album n<sup>o</sup> 1, Dessins du chanoine J. Bouyssonie, Préface de l'abbé Breuil, Paris, Arts et Métiers graphiques, [1956]; in-4, 112 pl. et carte des gisements, en portefeuille, — don de M. Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie;

Portraits du comte de Damas, marquis d'Hautefort, des principaux chefs de la commune de Paris et vue des Tuileries incendiées (1871); 32 photos de format 6×10, collées sur carton, provenant des époux Girard qui, chassés de Marseille par l'insurrection, achetèrent à M. de Lachaume le château de Mayac; — don de M. du CHEYRON D'ABZAC;

Papiers anciens concernant des familles rurales d'Audrix, du Coux, de Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, St-Chamassy (1682-1785); coupure de journal sur le mariage de Françoise de Calveyrac avec le s<sup>r</sup> Lafon, du Change (1686); 1 p. parch. et 9 p. pap.; — don de l'abbé FONTALIBANT, curé du Coux;

Musée municipal de Limoges, Sculptures gothiques du Haut-Limousin et de la Marche, Catalogue de l'Exposition, 15 avril-16 sept. 1956, Préface de M. P. Pradel, (Limoges, impr. Bontemps, 1956); in-8, 49 p., 21 pl.; — don de la Société archéologique et historique du Limousin;

*Mareuil-sur-Belle et ses environs.* Mareuil porte du Périgord. Dépliant illustré [Nontron, impr. Graffard, s. d.] et « Mareuil ou un demi-siècle d'oubli et d'imprévision »; 2 feuillets ronéotypés; — don du Syndicat d'initiative de Mareuil;

« La guerre des grottes », coupure du journal les *Lettres françaises*; — la bastide de Beaumont, avec l'emplacement du dolmen du Blanc; photo aérienne 13×18; — plan de l'abbaye de Boschaud, dressé par MM. les Architectes des M. H.; — don de M. Yvon BOUNICHOU;

V<sup>e</sup> festival des Jeux du Théâtre de Sarlat [1956]; in-8, 16 p.; — armes du Moyen-Age trouvées au cours d'un dragage en Dordogne au pont du Fleix; photo 13×18; — Plan, coupes et vue perspective de la salle basse du château d'Agonac, par M. Ponceau; — don de M. J. SECRET;

Plan d'ensemble de l'abbaye de Chancelade, dressé par M. et M<sup>me</sup> PONCEAU; feuille de 43×73; — don des auteurs;

Coupages du journal *La Montagne*, de Clermont Ferrand, du 7 septembre et du *Monde*, du 20 du même mois, concernant l'affaire de Rouffignac-Miremont; — envoi anonyme;

« Précisions sur la grotte de Rouffignac », article paru à Orléans dans *la République du Centre* et reproduit dans *la Dordogne libre* du 26 septembre; — don de l'auteur, M. R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — M. le Président cite la performance de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen qui, dans la journée du 24 avril, a pu visiter Conques et Rodez. La *Revue du Libournais*, toujours très variée et attrayante, traite de « la poste aux lettres en Libournais sous l'ancien Régime »; l'auteur, M. J.-A. Garde, utilise et complète le travail du D<sup>r</sup> Lafon sur le même sujet en Périgord. Quelques documents concernant le maréchal Bugeaud sont présentés dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXXVI, 2<sup>e</sup> liv. (1956), notamment le daguer-réotype, assez flou, pris le lit de mort du grand soldat. M. Lavergne observe que ce portrait s'écarte notablement de la statue de Rocher.

*Excursion d'automne.* — M. le Président rend brièvement compte de cette agréable promenade du dimanche 23 septembre après-midi. Au pont d'Ambon, le car marqua l'arrêt pour permettre à M. Secondat de rappeler les découvertes préhistoriques faites à Rocheyrel ainsi que les fouilles poursuivies en

ce moment par notre jeune collègue, M. Delfaud. On se porta ensuite sur Paussac dont M. Lavergne présenta la belle église fortifiée; après avoir salué au passage le dolmen de Saint-Vivien qui a été relevé en 1934 aux frais de la Société, on admira comme il convenait la fière silhouette du donjon du Chapdeuil et la robuste carrure de l'église de Bourg-des-Maisons, type parfait d'architecture à file de coupes, encore relié par un passage à l'habitation du desservant. C'était une dépendance du prieuré de Cercles qui relevait lui-même de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême. A la Tour-Blanche, autre enclave angoumoisine en Périgord, on musarda un bon moment devant le manoir de Nanchat, ou du Marchédieu, qui est un bel ensemble de l'époque Louis XI-Charles VIII; on souhaita même de le voir inscrire à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques pour le protéger des dégradations toujours possibles. A courte distance du bourg, le vieux donjon des la Tour, des Bourdeille et des Labrousse-Verteillac n'est-il pas là pour attester que sans un classement obtenu d'extrême urgence, il aurait été démoli en 1906? M. Lavergne fournit quelques détails sur cette forteresse qui a fait parler d'elle jusqu'à la Fronde et qui, après avoir servi de gendarmerie, est maintenant la demeure du pharmacien.

De ce point, un crochet s'imposait sur Cercles dont l'église de plan cruciforme, avec clocher sur le carré du transept et galerie fortifiée sur la façade, ne manque ni d'allure ni d'intérêt. Dommage que jusqu'ici elle n'ait fait l'objet d'une étude un peu attentive à certains détails, notamment aux chapiteaux romans remployés dans le portail du XVI<sup>e</sup> siècle.

Laissant de côté les églises de la Chapelle-Montabourlet et de Saint-Pardoux-de-Mareuil, au beau clocher roman, la caravane gagna rapidement Mareuil-sur-Belle. Le château de la baronnie dont la remise en état par le service des Monuments historiques vient d'être activement poussée, constituait par son importance le « clou » de l'excursion. La chapelle seigneuriale, dégagée et nettoyée, s'imposa à l'admiration de tous comme un joyau de l'art flamboyant. A l'issue de la visite des parties du château déjà rendues accessibles au public, la Municipalité et le Syndicat d'Initiative que représentaient M. Roumaillac, premier adjoint, et M. Brayot, firent aux membres de la Société la délicate surprise de les recevoir à la mairie et de leur offrir un vin d'honneur accompagné de gâteaux secs et d'une distribution de dépliants.

Un rapide coup d'œil sur l'église de Mareuil et chacun reprit sa place dans le car du retour: le seul arrêt prévu était

Vieux-Mareuil dont l'église à coupoles, fortifiée au XIV<sup>e</sup> siècle est une des plus imposantes et des mieux conservées du Périgord; le clocher, incendié, a été refait tout récemment par les Monuments historiques.

L'excursion du 23 septembre reproduisait à quelques détails près celle de 1906 dont le Bulletin a donné le compte-rendu; sa réussite, constate M. le Président, a été complète.

*L'affaire de la grotte de Mirémont-Rouffignac.* — Le mois écoulé n'a pas mis fin aux discussions soulevées par les découvertes du professeur L.-R. Nougier et de M. Romain Robert au Cro-de-Granville; le zèle des jurateurs ne s'est pas ralenti non plus et, aux descriptions anciennes de la grotte, signalées dans le dernier procès verbal, un lecteur du *Monde* (20 septembre 1956) a ajouté celle de François Des Rues : *Description contenant toutes les singularités des plus célèbres villes et places remarquables de France*; ouvrage édité en 1605 à Coutances, puis en 1611 à Rouen.

Le 7 septembre, M. l'abbé Breuil a fait devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la communication qu'il avait annoncée. Le maître préhistorien a repris tous les arguments qui lui avaient permis de conclure à l'authenticité des figurations. Il a ajouté que si M. Séverin Blanc s'était donné la peine de visiter les lieux avant de prendre parti, il n'aurait pas commis l'erreur de parler de « faux » récents.

Une projection de photos en couleurs prises dans la grotte a suivi cet exposé; néanmoins, l'Académie l'a accueilli avec une certaine réserve. La discussion qui suit d'habitude les communications a été, à la demande de M. Faral, remise à une date ultérieure, « lorsque les documents auront été mis à la disposition des personnes compétentes. »

Il semble bien que cet avertissement ait eu son utilité puisque les « inventeurs », sans aller jusqu'à admettre la discussion *in situ* réclamée notamment par le Spéléo-Club périgourdin, ont consenti de faire juge du débat une élite de préhistoriens français et étrangers.

Cette visite du Cro-de-Granville a eu lieu le 12 septembre, sous la direction du Professeur Nougier, elle donna lieu, durant plus de trois heures, à un examen minutieux des gravures et des peintures et à un échange assez animé d'observations pour et contre leur authenticité. Au moment de sortir, il se tint un véritable conclave scientifique. La porte blindée se ferma et l'on assista, au dire d'un témoin, à une scène qui ressemblait assez au vote d'une motion à l'issue d'un Congrès.

politique. Dans leur for intérieur, les invitants avaient espéré obtenir de leurs invités une motion d'unanimité. La fatigue, le manque de clartés sur certains points amenèrent un résultat bien différent; trois tendances se manifestèrent dans l'assemblée : les partisans de l'authenticité, ralliés autour des professeurs Graziosi et Almagro ; ceux qui, avec les professeurs Grassé et Leroi-Gourham, décidèrent de suspendre leur jugement jusqu'à la publication des résultats d'une rigoureuse analyse scientifique ; quelques autres, comme le professeur Lionel Balout, d'Alger, qui ne voulurent pas prendre parti. Quant à M. Séverin Blanc, qui avait été sommé, par lettre recommandée, de se rendre à cette réunion, il déclara réserver son avis pour le rapport qu'il doit fournir le 15 octobre au Ministre de l'Éducation Nationale.

Un nouvel acte de la controverse venait de se jouer : il ne sera pas le dernier sans doute.

La Société historique et archéologique du Périgord a eu la chance que deux de ses membres, M<sup>me</sup> Grand-Chastel et M. Secodat fussent présents à cette visite-expertise du 12 septembre. M. le Président est heureux de leur donner la parole.

M<sup>me</sup> GRAND-CHASTEL évoquera d'abord la réunion qui s'est tenue à Tarascon-sur-Ariège, à l'occasion du cinquantenaire de la découverte de la grotte de Niaux ; les séances de travail furent suivies d'une excursion aux grottes ornées des Pyrénées : Bèdeillac, Niaux, Gargas, le Mas d'Azil, le Portel ; toutes, à l'exception de la dernière, sont bien différentes de celles du Périgord, elles furent décrites avec beaucoup de charme par notre distinguée collègue ; elle précisa en outre que l'abbé Breuil n'assistait pas à l'hommage organisé en son honneur par la Société Ariégeoise.

Parlant ensuite de la grotte de Miremont, M<sup>me</sup> Grand-Chastel déclara, qu'autant qu'un premier et rapide examen peut le permettre, de nombreuses figurations authentiquement paléolithiques y sont lisibles, *lorsqu'on les a trouvées*, sous des graffiti modernes qui en gâtent beaucoup l'aspect. Certaines superpositions de traits seraient à étudier de près ; des détails anatomiques précis — l'opercule nasal des rhinocéros, par exemple — sont d'une haute fidélité, des gravures et des peintures s'avèrent d'un bon style.

On a parlé de Lascaux, mais comme l'a écrit et répété l'abbé Breuil, cette décoration n'a rien à voir avec Lascaux : elle constitue davantage un nouvel apport à l'inventaire d'art pariétal et des matériaux d'étude qu'un spectacle esthétique. Au demeurant, notre distinguée collègue a voté la motion II

qui demande que gravures et peintures fassent l'objet d'analyses physico-chimiques dont la difficulté ne lui échappe pas.

M. SECONDAT caractérise avec une pointe de malice ce que fut cette journée du 12 septembre. La visite n'a porté que sur quelques points de la grotte, elle a été constamment « dirigée », à ce détail près qu'un groupe de préhistoriens conduit par le professeur Nougier lui-même ne retrouvait plus la sortie !

Notre collègue n'est pas d'accord sur l'étymologie que donne du mot « cro » le professeur toulousain, il ne comprend pas qu'on substitue à l'appellation ancienne de grotte de Miremont celle de grotte de Rouffignac.

M. Secondat a fait sur certaines figurations, notamment sur le cheval du grand plafond, des remarques assez troublantes et il ne serait pas éloigné de croire à quelque supercherie. L'enchevêtrement des figures et des graffiti de toute époque, l'absence fréquente de patine — quoique M. Nougier n'y attache pas grande importance — rendent difficile une prise de position catégorique. La question est donc loin d'être mûre.

Cet échange de vues parfois opposées, mais toujours objectives, a été suivi avec une attention soutenue par toute l'assemblée. M. le Président remercie les deux orateurs et fait connaître que dans le *Figaro littéraire*, du 9 septembre, le Professeur Grassé a développé la motion dont il est l'auteur, en indiquant la série des expériences à faire pour sortir de l'impasse résultant, comme on l'a écrit, « des manquements aux règles élémentaires du savoir-vivre scientifique » qui ont marqué l'affaire de Rouffignac.

*Communications.* — M. Jean SECRET donne lecture d'un arrêté de M. le Secrétaire d'Etat aux Arts et aux Lettres, daté du 4 septembre, classant parmi les monuments historiques une douzaine d'objets mobiliers ou immeubles par destination conservés dans des églises du département.

Notre collègue, M. LE BŒUF, propriétaire du château du Claud, à Eyvignes-Eybènes, où naquit en 1756 le général d'Anglars, mort en 1830, a pris prétexte du deuxième centenaire de la naissance de ce brave pour rappeler son souvenir et aussi celui de sa famille qui posséda la seigneurie du Claud durant trois ou quatre siècles.

La croix de bois érigée à cette intention, à proximité du château, a été solennellement bénite, le dimanche 23 septembre, par M. le curé de Borrèze, en présence de diverses notabi-

lités sarladaises. M. Jean Secret représentait la Société archéologique à cette cérémonie où l'avaient accompagné le D<sup>r</sup> Bourland et M. l'abbé Grillon ; il prit la parole pour féliciter M. Le Bœuf qui a entrepris, en accord avec le Service des Monuments historiques, la remise en état du château du Claud, qui est un des plus remarquables du Sarladais.

M. SECRET présente, de la part de M. Corriger, une arme ou un outil de fer, de l'époque médiévale, qui fait partie d'un ensemble recueilli en amont du pont du Fleix, lors d'un dragage de la Dordogne.

Il a profité d'un voyage en Italie pour examiner de près les coupoles de Saint-Marc de Venise (1043-1072) et de la Basilique du Saint, à Padoue (1231-1307). Toutes sont montées sur des pendentifs qui naissent dans des angles rentrants, les grands arcs étant indépendants dès leur naissance. Ce procédé est commun en Périgord, où l'on compte presque autant de pendentifs naissant sur des angles rentrants que sur des angles saillants. Quant à certains guides locaux qui, à Padoue, parlent d'une influence périgourdine, il semble que leurs hypothèses soient pour le moins hasardeuses.

Notre vice-président présente ensuite les pièces qui composent le rez-de-chaussée du château d'Agonac, et notamment une très belle salle romane, à deux nefs de trois travées, voûtées en berceau, qui fut peut-être une chapelle, salle qui est accostée, à l'ouest, par les restes d'un donjon roman retouché. L'ensemble paraît de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

M. GRANGER pose une question de symbolique religieuse. La représentation du « Grand-Goule », monstre fabuleux d'origine chinoise, qu'on trouve aux façades d'églises romanes de la Saintonge, a-t-elle son analogue en Périgord ? MM. Jean Secret et Lavergne répondent par la négative.

*Admissions.* — M. R. DE CIDRAC, architecte en chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux, boulevard Montparnasse, 120 bis, Paris (XIV<sup>e</sup>) ; présenté par MM. Jacques Boissarie et Michelet ;

M. et M<sup>me</sup> Fernand FONTAINE, membres de l'Enseignement, rue Lavoisier, Périgueux ; présentés par M<sup>me</sup> Marquyssat et M. Secret ;

M<sup>me</sup> IMBERT, rue de Poitiers, 17, Saumur (Maine-et-Loire) ; présentée par M<sup>me</sup> Marquyssat et M. Lavergne.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

*Séance du jeudi 8 novembre 1956*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, Président

Présents: M<sup>mes</sup> Berton, Busselet, Corneille, Dupuy, Guille, Médus, Montagne, Plazanet, Ponceau ; M<sup>lles</sup> Andrieu-Delille, Blondel, Marquoyssat ; MM. Ardillier, Bardy, Bélanger, Borias, Boucher, Corneille, Delfaud, Grillon, Lavergne, Marty, Ponceau, Secondat, Secret et Villepontoux.

Se font excuser : M<sup>me</sup> Villepontoux, M. J. Lassaigue et le D<sup>r</sup> Maleville.

*Nécrologie.* — M<sup>me</sup> LÉONARDON-LAPERVENCHE, M. MARCELOT.

L'assemblée s'unit aux condoléances exprimées par M. le Président.

*Félicitations.* — M. DUCHÊ, promu commandeur de la Légion d'Honneur.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de la Charente*, année 1892, (6<sup>e</sup> série, t. VI; in-8, CVIII-369 p., pl.; — exemplaire de remplacement, aimablement offert par la Société de la Charente ;

PITTARD (Eug.) et SAINT-PÉRIER (R.-S. de), *Les Festons, gisement paléolithique à Brantôme* (Dordogne), (Extr. des *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. XX, n<sup>os</sup> 1-2), Genève, impr. A. Kunding, 1935 ; in-8, 141 p., 61 fig. ; — hommage des auteurs ;

CHEYNIER (D<sup>r</sup> A.), *Compte rendu d'un travail paru en Espagne*, (Extr. du *Bull. de la S. P. F.*, LH, 1955, n<sup>o</sup> 8). — Lettre ouverte à M. Angelroth, Suite à sa publication sur le Périgordien et l'Aurignacien en Belgique, (Extr. du même *Bull.*) ; in-8, 8 p. ; — hommage de l'auteur ;

ROUCHEYROUX (P.), *Essai d'étude sociale du Vieux-Périgueux* Préf. de M. P. Pugnet, maire de Périgueux. (Collège libre des Sciences sociales et économiques), 46 p., ronéotyp. 21×27, avec pl. (lithogravure de R. Laforest) ; — hommage de l'auteur ;

Eglise de Bazac (Charente) ; carte postale, accompagnée d'une note à la main ; — don de M<sup>lle</sup> PELLISSIER ;

Œuvre sculpté de maître Gilbert PRIVAT (1947-1954) ; « Maternité », statue pierre à la Maternité du Centre hospitalier de Périgueux ; — — « Le Périgord », bas-relief à la Chambre de Commerce de Périgueux ; — « Les otages devant

la mort », bas-relief central du monument aux Morts de Saint-Astier ; — « La Résistance », groupe central du Monument élevé dans la cour de la Caserne du 5<sup>e</sup> Dragons, à Périgueux ; — stèle élevée à Joseph Joubert, à Montignac-sur-Vézère, et médaillon de bronze de l'écrivain ; — 6 photos offertes par l'auteur.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — M. le Président a noté au passage l'article de M. Lacorre : « Les migrations de Rennes dans la province des Eyzies » (*Bull. de la S. P. F.*, septembre 1956) ; celui de M. Rollfs sur « la conservation des bronzes d'archéologie » (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trim., 1956) ; l'enquête si complète de M. Hyvert : « les armoiries sur les édifices publics et privés de l'Aude et de l'Hérault » (*Bull. archéologique* du Comité des travaux historiques, 1953, pp. 323 et sq.) ; le compte rendu de l'ouvrage de M. J. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. III, dans la *Revue Mabillon*, de juillet-septembre 1956 (Bulletin d'histoire monastique, n<sup>o</sup> 2853).

De son côté, M. J. SECRET note, dans *Marco Polo*, novembre 1956, l'article de J. Rivois : « Orélie-Antoine I<sup>er</sup>, avoué de Périgueux et roi d'Araucanie », avec la photo de sa maison natale de Chournac-d'Ans ; — et *Lascaux*, par J. Taron ; édité par la Caisse Nationale des M. H. (un vol, 13×18, couverture en couleurs, 16 pl. en couleurs et 2 en noir).

*Communications.* — M. le D<sup>r</sup> LAFON présente un exemplaire de la *Lettre sur la taille*, plaquette in-4 de 16 pages, imprimée La Haye en 1756, sous sa couverture muette originale.

L'auteur n'est autre que Léonard Chastanet (et non *Chastenet*, comme l'écrit la *Bibliographie générale du Périgord*), né à Mussidan en 1715 ; il était alors chirurgien aide-major des hôpitaux militaires, maître en chirurgie à Lille et correspondant de l'Académie royale de chirurgie<sup>1</sup>.

La taille est une opération consistant à ouvrir la vessie pour en extraire les calculs qui s'y sont formés ; l'instrument que les chirurgiens utilisent à cet effet est le lithotome dont il existe divers modèles.

La technique opératoire et l'instrument en question

---

(1) Sur le fils de Léonard, né à Lille en 1757, chirurgien aussi, et son *ex-libris*, cf. D<sup>r</sup> Ch. Lafon, les *Ex-libris...*, pp. 66-67.

étaient dus à Jean Baseilhac, plus connu sous le nom de Frère Cosme ; Chastanet ne faisait que les appliquer à sa clientèle.

Il est piquant de noter que la *Lettre sur la taille* est ce que nous appellerons aujourd'hui un « tract publicitaire », en même temps qu'un plaidoyer *pro domo* de l'auteur :

Quoiqu'il y ait longtemps que la haine et l'envie s'exercent contre moi et contre mon œuvre, je n'y ai point fait autrement attention, ou j'en ai méprisé les traits. Mon amour propre en étoit même quelquefois flatté. La jalousie, discis-je, ne s'en prend point ordinairement à l'ignorance. J'avoue cependant d'avoir été sensible aux dernières calomnies que la méchanceté de mes ennemis a soudainement répandues. Malgré cela, si ma réputation seule avoit été seule compromise, peut-être n'aurois-je point entrepris de me justifier. Mais l'on attaque en même temps l'excellence d'un Lithotome dont toute la France admire et chérit la nouvelle invention. C'est est assez pour me déterminer à rompre le silence ; il y va du bien public. C'est aussi au public que je m'adresse, c'est lui que je prends pour juge.

Comme on le voit, sous le règne de Louis le Bien Aimé, la concorde ne régnaît pas parmi les chirurgiens et l'*invidia medicorum* sévissait aussi bien qu'aujourd'hui.

M. le Secrétaire général se fait l'écho d'informations signalant des découvertes archéologiques — sarcophages ou substructions de *villa* — à Aubas et à Allas-les-Mines. Contrairement à ce qu'ont dit les journaux, la Société n'a jamais été prévenue.

Une lettre de M. André DU CHEYRON revient sur la véritable identité de Jean de Reillac, évêque éphémère de Sarlat (1529-1530). M. Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. III, p. 106, suivant en cela le chanoine Tarde, en fait un fils du seigneur de la Douze (d'Abzac) ; le C<sup>te</sup> de Saint-Saud indique, au contraire, dans ses *Additions et Corrections à l'Armorial du Périgord*, que ce prélat appartenait à une famille du Berry. Le V<sup>e</sup> de Gérard a montré dans le *Bull.* de notre Société, t. XXXI (1904), pp. 65-66, que Jean de Reillac était fils de Pierre, seigneur de Brilhac, vicomte de Mérinville, grand échanson du Roi, et de Marguerite de Chabot de Jarnac. Tarde est donc, sur ce point, à corriger.

M. Joseph SAINT-MARTIN a pris la peine d'extraire de la Correspondance du Commissaire du Gouvernement, puis Procureur général impérial près le Tribunal criminel de la Dordogne, registre en possession de notre collègue, du 29 brumaire an XI (= 26 novembre 1802) au 20 novembre 1807, les affaires les plus saillantes dont cette juridiction eut à connaître en un temps où la paix intérieure était encore mal

assurée et où les mœurs se ressentaient de la longue période d'anarchie du Directoire. Aux traits déjà relevés par G. Rocal dans son ouvrage *De Brumaire à Waterloo*, M. Saint-Martin en ajoute ainsi certains autres qui sont loin de manquer d'intérêt : on trouvera ce récit dans le *Bulletin*. Notons que le haut magistrat d'où émane cette correspondance est Godefroy Lanxade, du Bugue, avocat, membre influent de la Société populaire de Périgueux, président du Tribunal criminel de la Dordogne, et plus tard, conseiller de préfecture et secrétaire général de la préfecture de ce département ; mort à Périgueux en 1834.

M. PILJASSOU a consacré à « Quelques maîtres de forges du Périgord septentrional aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, » une étude généralement puisée à des sources inédites qui retrace l'activité d'un gentilhomme forgeron, le marquis de Montalembert ; de ses émules bourgeois, Lapouge de la Francherie et Blanchard de Sainte-Catherine, sous l'ancien régime ; et apporte toute une documentation nouvelle sur quelques personnalités de la métallurgie locale à l'époque contemporaine ; cette contribution précieuse à l'histoire économique d'une partie de notre département sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Géraud LAVERGNE attire l'attention de l'assemblée sur un entrefilet d'*Ol Contou*, n° du lundi 15 octobre ; relatif au « Cro de Granville ». L'auteur signale que le Professeur Nougier a publié dans *Carrefour*, n° du 10 octobre, un article sur « Rouffignac », « la grotte préhistorique la plus décrite de l'histoire ». Il y parle naturellement du plan établi par G. Bouquier, de Terrasson, sur lequel est marquée une allée (y) où un certain sieur de Barry resta pendant une heure égaré.

« Or, les traits de ce nom de Barry oblitèrent nettement le dessin... de deux mammoths peints au manganèse ». Quel est ce Barry ? s'interroge M. Nougier qui penche pour Jean du Barry, gentilhomme gascon connu comme l'amant de Jeanne Bécu, la future comtesse. Tel n'est pas l'avis du correspondant d'*Ol Contou* qui identifie plus exactement ce personnage avec « Pellissier du Barry, ingénieur-géographe, lieutenant de la baronnie de Limeuil, personnage qui, en 1765, confectionna le terrier de la seigneurie de Miremont et se fixa au Bugue qui lui doit beaucoup. » « Nous trouvons, ajouta-t-il, son éloge dans le « journal de tournée » de F. Latapie, qui nous montre dans le sieur de Barry un esprit cultivé, s'intéressant beaucoup aux sciences naturelles. C'est d'ailleurs à son instigation que l'inspecteur des Manufactures royales visita la grotte de Miremont. »

M. Lavergne précise la date de cette visite, le 1<sup>er</sup> mai 1778; Latapie a décrit les particularités physiques de la grotte avec une précision remarquable et l'on peut s'étonner que sa relation n'ait pas été mentionnée parmi tant d'autres à l'occasion des découvertes Nougier-Robert.

Ajoutons que c'est à M<sup>r</sup> Jean-Baptiste-Louis Pélicé de Barry, avocat au Parlement de Paris et juge civil et criminel de police de Fleurac, Rouffignac, Cendrieux et Trémolat qui a instrumenté à la requête de Rey-Cazillac (voir le procès-verbal de septembre).

M. Jean SECRET a relevé dans la *Correspondance de Mérimée*, éd. M. Parturier (Paris, Le Divan, t. V, p. 505), une note « piquante » sur Brantôme, « Un Inspecteur des Monuments, écrit-il à Vitet, le 30 septembre 1849, de Saint-Priest (Corrèze), est un martyr du devoir. J'ai pensé être martyr dans toute la force du terme à Brantôme, où j'ai passé une nuit avec des punaises si grosses qu'elles me tirèrent presque à bas de mon lit. »

M. Jean Secret propose un petit problème héraldique. Un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle, peint sur bois (170 × 115), conservé en l'église d'Excideuil et figurant, devant le Christ en croix, le donateur, son épouse et leurs douze enfants, porte deux écus armoriés.

Celui de gauche peut se lire : « *d'or, semé d'alérions (ou d'aiglettes) de sable (ou d'azur), à la croix de gueules brochant sur le tout ; au chef senestre « d'argent, à trois têtes de mores, 2 et 1, bandées d'argent.* » Ce sont les armes du donateur. — Celles de son épouse apparaissent à droite du tableau, elles peuvent se lire : parti; à dextre, la répétition exacte des armes du mari; à senestre : écartelé, aux 1 et 4 « *d'or, aux trois tours (?) de sable* », posées 2 et 1; aux 2 et 3 « *d'or, à l'écu de gueules en abîme.* » De cet ensemble n'ont pu être identifiées que les têtes de Mores sur champ d'argent, qui sont des Pichon de Vendeuil.

Notre vice-président présente la photographie d'un dallage de galets et de briques, conservé au château de Beauregard, commune de Mareuil-sur-Belle, et dont le relevé vient d'être fait par M. et M<sup>me</sup> Ponceau.

La partie la plus remarquable de ce dallage comporte trois fleurs de lis, un écusson armorié et deux inscriptions; celle de gauche se lit :

ELIE  
DE  
LAJAR

Celle de droite :

SOWE  
RE  
NE  
DO  
BU  
SON  
1608

L'écu est parti, il porte, à dextre : « de... à 3 barres de... » ; à senestre : « de... à la croix ancrée de... ». La senestre est claire : ce sont bien les armoiries des Aubusson. La dextre, par contre est incompréhensible, les Lageard portant « d'azur au lion d'or ». Il s'agit bien pourtant d'un mariage Lageard-Aubusson, car les archives municipales de Périgueux (GG, 35) signalent le 30 juillet 1606, comme marraine à Saint-Front, Souveraine d'Aubusson, femme de Elie de Lageard, écuyer, sieur dudit lieu. Autre petit problème héraldique à éclaircir.

M. Jean Secret a vu aussi au château de Beauregard un moule à gaufres de forme classique, orné de gravures décoratives en creux. On y lit la date de 1744 et l'inscription : *LECASSA A BRANTOME*. S'agit-il du fondeur ou de l'utilisateur du gaufrier ? Des armoiries fantaisistes figurent dans un ovale timbré d'un morion, elles représentent, entre deux étoiles, une tour surmontée d'un cœur posée sur une champagne.

Au moment où va paraître, dans la revue *Les Monuments historiques*, l'article qu'il a rédigé sur la reconstruction de Saint-Front au XIX<sup>e</sup> siècle, M. Jean Secret a été saisi, par M. l'Archiprêtre de la Cathédrale, d'un dossier retrouvé à la cure ; il nous en révèle l'exceptionnelle richesse. Il s'y trouve, entre autres documents, des lettres et des notes de l'architecte Abadie, accompagnées de dessins de sa main, dont un projet de portail à élever à l'ouest de la basilique. Tout ce qui émanait du hardi reconstructeur n'a donc pas, comme on l'a répété, totalement disparu.

M. BÉLANGER s'est livré à quelques recherches dans les registres paroissiaux de Limeuil. Il ressort d'une déclaration signé de l'administrateur des bouillons des pauvres et du curé de Gérard, en date du 3 novembre 1771, que, dans son testament, le sieur de Cazillac, avocat au Parlement de Paris et juge de Limeuil, avait légué pour les pauvres de ce bourg une somme de 400 livres, acquittée en quatre pactes — 1766,

1769, 1770 et 1771 —, par son frère Régis Rey, médecin du Bugue.

M. l'abbé GRILLON présente un volumineux registre intitulé « *Généalogies (sic) des lignées Mallet, Gaspard et alliés*. Il lui a été confié par M. le chanoine Mallet, archiprêtre de Bergerac. C'est là l'ouvrage de l'abbé Jean, dit Théodore, Mallet, son grand-oncle paternel, né en 1809, décédé en 1877 curé de Mensignac.

Ce véritable travail de bénédictin se divise en trois parties : après une préface générale, l'auteur établit sa propre généalogie, tant du côté paternel que maternel ; il donne ensuite de courtes notices sur les ecclésiastiques qu'il a connus ; il s'occupe enfin de familles notables de sa paroisse.

Notre collègue fait excellemment ressortir l'intérêt de cette somme familiale qui permet en plus de redonner du relief à certaines figures du Clergé périgourdin du siècle passé.

*Admissions.* — M. Jean BONNICHON, rue Solférino, 8, Périgueux et Ecole Normale Supérieure, Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ; présenté par MM. Lavergne et Secondat ;

M. Jean CORRIGER, professeur au Collège Moderne, rue Louis-Pasteur, 45, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) ; présenté par M. Jean Secret et M<sup>me</sup> Gardeau ;

M. Elie DEBIDOUR, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue Pierre-Nicole, 25, Paris (V<sup>e</sup>) et Saint-Front-la-Rivière ; présenté par MM. Imbert et Géraud Lavergne ;

M. François DEBIDOUR, chef adjoint du Cabinet du Préfet de la Seine, boulevard Saint-Jacques, 25, Paris (XIV<sup>e</sup>) ; présenté par les mêmes ;

M. Roland DEDIN LASPORTAS, architecte décorateur, avenue de la Libération, 1, Thiviers ; présenté par MM. Guthmann et Monnet ;

M. Paul DESCHAMPS, ingénieur, rue Ferrère, 48 bis, Bordeaux (Gironde) ; présenté par MM. Granger et Corneille ;

M. DUNOCHER, rue Pasteur, 3, Mussidan ; présenté par M<sup>lle</sup> Parouty et M. J. Secret ;

M. LATOUR, directeur des écoles, Montignac-sur-Vézère ; présenter par MM. Du Sorbier et Gascou ;

M. Michel LAVIT, rue Valdec, Bordeaux (Gironde) ; présenté par l'abbé Pommarède et M. J. Secret ;

M. Henri PÈNE, officier, avenue des Courlis, 13, Le Vésinet (Seine-et-Oise) ; présenté par les mêmes ;

M. Eugène SAUVE, directeur adjoint de la Coopérative

agricole départementale, place Francheville, 22, Périgueux ;  
présenté par M. J. Saint-Martin et le chanoine Mévellec ;

M. Ferdinand SIMON, négociant, Mensignac; présenté par  
MM. Corneille et Granger ;

M. SOUBEYRAN, ancien élève de l'École du Louvre, conser-  
vateur du Musée du Périgord, cours Tourny, Périgueux; pré-  
senté par MM. J. Secret et Saraben.

M. Paul VERGNAUD, ingénieur A. et M., square Robiac, 2,  
Paris (VII<sup>e</sup>); présenté par l'abbé Pommarède et M. J. Secret.

*Le Secrétaire Général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

*Séance du jeudi 6 décembre*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LAFON, président

Présents : M<sup>mes</sup> Berton, Busselet, Corneille, Dupuy,  
Médus, Montagne, Plazanet, Ponceau et Soubeyran ; M<sup>lle</sup>  
Andrieu-Delille ; MM. Bardy, Becquart, Bonnichon, Borias  
Chillaud, Corneille, Dandurand, Delfaud, Granger, G. Laver-  
gne, Marty, Plazanet, Ponceau, Ronzel J. Saint-Martin,  
Sauve, Secondat et Soubeyran.

Se font excuser : M. Jean Secret, M. et M<sup>me</sup> Villepontoux.

*Nécrologie.* — M<sup>me</sup> STALPORT, M. BESSE-DESMOULIÈRES.

M. le Président exprime les vives condoléances de la  
Société aux familles des défunts.

*Félicitations.* — M. le chanoine BÉZAC, nommé professeur  
de droit canon à l'Institut Catholique de Toulouse, — M. DE  
CONSTANTIN, conseiller maître à la Cour des Comptes, —  
M. PÉNICAUD, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

*Remerciements.* — MM. DEDIN LASPORTAS, LATOUR, SOU-  
BEYRAN et VERGNAUD, nouveaux membres.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Ferrand (L.) et  
Magnac (Edmond), *Guide bibliographique de l'Imagerie popu-  
laire.* (Extr. du Bull. de la Société « Le vieux papier ».)  
Auxerre, impr. Moderne, 1956; in-4, 40 p., 8 pl. hors texte;  
— don de M. et M<sup>me</sup> MAGNAC ;

SECRET (Jean). « La restauration de Saint-Front au XIX<sup>e</sup>  
siècle (Extr. de *Les Monuments historiques de France*, année  
1956, n<sup>o</sup> 3) ; in-8, 15 p., ill. ; — hommage de l'auteur ;

*Horizons*, d'octobre 1956, contenant l'article de Françoise

Mazellier : « Bataille préhistorique à Rouffignac » ; in-8, 125 p., ill. ; — *La Nature*, du même mois, contenant l'article du Professeur L.-R. Nougier et R. Robert : « Rouffignac en Périgord : la Grotte aux Mammouths » ; in-8, 40 p., ill. ; — *Miroir de l'Histoire*, de décembre 1956, contenant l'article des mêmes : « Mais qui donc découvrit Rouffignac ? » ; in-8, ill. ; — achat de la Société ;

Ciné-Photo-Club périgourdin, *IV<sup>e</sup> Salon d'art photographique*, (Périgueux, impr. Joucla, 1956) ; in-8, 24 p., 6 pl. hors-texte ; — don de M. BORIAS ;

*Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux*, 1956, (s. l.) ; in-8, 63 p. ; — don de M. A. GRANGER ;

Château de Beauregard [près Marcuël], Dallage [XVII<sup>e</sup> siècle], Echelle 1/20', Dessin de G. PONCEAU ; — Périgueux, Caves de la Clautre, Plans et élévations, du même, 9 p. et 17 planches de formats divers ; — offerts par l'auteur.

M. le Président remercie les aimables donateurs.

*Revue bibliographique.* — Noté dans le *Bulletin monumental* n° 3 de 1956, mention de la *Vita Sancti Martini* écrite vers 463 par Paulin de Périgueux (article de M. Tony Sauvel), et un compte rendu, par M. Marcel Aubert, de *Châteaux du Périgord*, de Jean Secret ; le sommaire et la présentation en tous points remarquables, du tome XXIII (1947-1953) des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* ; dans le *Périgourdin de Bordeaux*, de décembre, l'article de L. Grillon sur « Quelques épidémies à Périgueux sous l'ancien Régime » qu'illustrent des photos des deux statues anciennes de Saint Roch, par J. Secret, et la mise au point de notre Président : « Où Fénelon est-il né ? ». Dans l'*Association amicale des anciens élèves du Lycée*, un article du chansonnier Guy Lafarge : « Barbes, moustaches et parfums » où certaines figures qu'il a connues à Périgueux dans sa jeunesse sont dépeintes avec humour. Enfin, le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* (Tulle), de juillet-décembre 1956, consacre un entrefilet à la remise aux frères Bouyssonie, préhistoriens hautement estimés, d'un Livre d'Or dont l'initiative revient à la Société d'Etudes et de recherches préhistoriques des Eyzies (Brive, le 30 août dernier).

*Communications.* — Le D<sup>r</sup> LAFON présente à la Société l'édition originale des *Discours prononcez dans l'Académie Française le Samedi trentième de Mars MDCCXV à la réception de M. Gros de Boze, Intendant des Devises et Inscriptions des Edifices Royaux, Secrétaire perpétuel de l'Académie*

*Royale des Inscriptions et Médailles*, suivi de la réponse de M. Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie, Paris, J.-B. Coignard ; MDCCXV, in-4 de 21 pp.

Gros de Boze succédait à Fénelon mort au début de Janvier et son discours contient un éloge de celui-ci; Dacier, dans sa réponse fit à son tour l'éloge du défunt. Ce sont deux échantillons de l'éloquence académique de l'époque, qu'il vaut mieux ne pas chercher à imiter ; il est surtout amusant de voir comment les deux orateurs ont escamoté l'affaire du Quétisme, car Louis XIV vivait encore.

M. le Secrétaire général fait part d'une note de M. J. SAINT-MARTIN sur l'ouvrage, déjà signalé, de M. Michel Missoffe : *Le cœur secret de Talleyrand* : « Ce grand personnage, y est-il écrit, qui était avant tout Parisien, ne se rattache guère au Périgord que par son nom, il ne semble pas s'être jamais préoccupé de la province originaire de ses ancêtres. Nous savons peu de chose sur sa jeunesse et la première lettre connue de cet épistolier prolix est de 1782, alors que, appelé « abbé de Périgord », il avait 28 ans.

« Lorsqu'entre 4 et 8 ans, il séjourna auprès de son arrière-grand-mère, la princesse de Chalais, née Mortemart, au château de Chalais, nous ne pouvons que supposer qu'il eut l'occasion de franchir le peu de distance qui le séparait des domaines de sa famille en Périgord, à Excideuil par exemple. »

Une intéressante lettre de notre collègue M. LAFILLE, indique que Léon Dessalles, dans son *Histoire du Bugue* (Périgueux, 1858), p. 115, avait déjà décrit la cheminée de Mal-musson, alors en meilleur état qu'aujourd'hui, et rapporté, p. 84, la tradition suivant laquelle la famille Rey-Cazillac aurait eu pour ancêtre un Maurisque qui était venu se fixer au Bugue au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

MM. B. PIERRET et DE FACCIO, du Spéléo-Club périgourdin, ont adressé à la Société leurs « Remarques sur les dessins de la grotte de Miremont ou Cros-de-Granville » ; ils revendiquent pour eux et leurs compagnons d'exploration systématique de cet important réseau souterrain le titre d'« inventeurs » des dessins dont ils ont « relevé dès l'abord la présence en certains plafonds et certaines parois de la grotte », au cours des années 1942-1949.

Selon eux, aucun auteur ancien — ils sont légion pourtant — ne signale valablement la présence de ces dessins, pas même Martel. Au contraire, le Spéléo-Club a photographié,

le 25 décembre 1948, la frise des trois rhinocéros de la Salle du Camp (reproduite dans le *Périgord souterrain*, pl. XVI) et soumis l'ensemble des dessins du Plafond bas et de la Salle du Camp au directeur de la VII<sup>e</sup> Circonscription préhistorique, M. Blanc, lors d'une visite à laquelle assistaient aussi M. Plassard et M. de Joly. Cf. *Ann. de Spéléologie*, t. VI, fasc. de janvier 1951, p. 45).

Les deux signataires soutiennent avoir aperçu les dessins du Plafond bas dès leurs premières visites et les avoir montré à des préhistoriens professionnels ou amateurs qui ont, sans hésiter, conclu alors à des faux. « Si aujourd'hui, déclarent-ils, de nouveaux spécialistes admettent l'authenticité de ces dessins, aucun argument ne nous autorise à soutenir la thèse contraire. »

Il n'en va pas de même pour les dessins de la Salle du Camp, en particulier pour la frise des trois rhinocéros, que MM. Perret et de Faccio estiment d'origine incontestablement récente. Les anciens explorateurs de la grotte de Miremont appartenant encore au Spéléo-Club sont unanimes à déclarer n'avoir pas vu cette fresque à l'occasion de nombreux passages effectués dans cette galerie et des camps souterrains qui y ont été montés. Or, en même temps, ils avaient décelé sur les parois de nombreuses griffades d'ours et signalé le fait en son temps. Ces observations sont confirmées par M. de Saint-Ours qui dit qu'en 1942 ces dessins n'existaient pas et qui est d'avis qu'une grande partie des autres figurations est tout récente. (Les dires de M. Gérin qui reconnaît avoir tracé des figures animales en un endroit de la grotte à préciser exactement, corroborent ce point de vue).

G. Pierret de Faccio regrette, en terminant, « qu'un ostracisme intransigeant, frappant des amateurs désintéressés » ne leur ait pas permis d'apporter leurs témoignages, si minces soient-ils, aux spécialistes de la préhistoire plusieurs fois réunis cet été au Cro-de-Granville.

M. le Secrétaire général donne ensuite connaissance de la lettre que M. l'abbé BREUIL, de l'Institut, lui a écrite le 12 novembre, après avoir lu les procès-verbaux de nos séances d'août et septembre.

L'éminent préhistorien regrette en débutant que « les lumières trop proches de MM. S. Blanc et Pierret » aient obnubilé le rédacteur de ces entrefilets sur la réalité des faits.

Le souci d'impartialité qui anime nos comptes rendus a-t-il pu à ce point échapper à notre savant correspondant ?

Dans cette affaire de Rouffignac-Miremont, dont notre compagnie a été, dès le début, pratiquement écartée, avions-nous une autre attitude à prendre que celle d'une neutralité équitable, en attendant que la vérité se dégageât du fatras de la polémique ?

M. l'abbé Breuil qui a passé 12 heures le 17 juillet et 6 heures le 13 août à étudier (ou à revoir) les figures des galeries Sud et Ouest exprime la certitude qu'aucune d'elles n'est un faux (hormis un ou deux dessins de « latrine »).

Déjà le 5 août 1915, il avait, en compagnie d'un entomologiste de ses amis, M. Alluaud, passé une heure et demie ou deux heures au Cro de Gränville ; il a noté dans son « journal » : « Vastes galeries si boueuses qu'on peut s'y enliser *par endroits* ; vers le fond (autel<sup>1</sup>), à droite, *traces digitales* (non déchiffrées, faute de temps), sur plafond, dans *petite galerie, probablement anciennes*. En divers points du sol, poteries proto-historiques. »

L'abbé Breuil avoue n'avoir pas été bien impressionné, « les parois de cette partie ne valant rien pour figures ; en quoi, pour d'autres parties de la caverne, dont il ignorait l'extension, il reconnaît s'être trompé (ne les ayant pas vues). Il avait engagé l'abbé Glory à y retourner, ce qu'il a fait ; mais *dans la galerie de droite, stalagmitée et avec traces d'ocres, avec le professeur Koley, un Suisse, sans y trouver de dessins ; il ajoute qu'en 1935, des étudiants anglais (de Cambridge) ont passé plusieurs jours dans la grotte pour en relever le plan, mais ils ne surent rien voir.*

Les arguments avancés par l'abbé Breuil en faveur de l'authenticité sont d'abord l'excellent style des figures (artistiquement et zoologiquement parlant) ; viennent ensuite des raisons topographiques plus ou moins données déjà dans la lettre au *Times* du 28 août. « L'une des plus frappantes » est que le plafond non peint *déborde de plusieurs mètres les lèvres du puits occupant la gauche de la galerie*, tandis que les inscriptions de noms s'arrêtent à distance respectueuse du bord du puits et occupent une bien moindre surface. L'examen rapide de cet à-pic permet de voir que deux tranches d'argile compacte, formant le sol de la galerie, se sont éboulées anciennement dans le puits, postérieurement aux dessins d'animaux, *en partie inaccessibles* aujourd'hui, et avant les inscriptions de noms, un certain nombre datés d'avant la découverte de grottes ornées en France et en Espagne.

---

(1) Il s'agit en réalité de l'angle S.-O. de la grotte.

Un autre argument qui s'applique tant aux Mammouths qu'aux Rhinocéros « est que les uns et les autres (tous ceux sur paroi de la galerie ouest) sont tracés dans une zone plus ou moins concave de la paroi courant horizontalement entre deux zones restées en relief à cause de la présence, pour chacune, d'une bande de rognons de silex. Cette zone concave présente généralement trois zones horizontales de haut en bas : seule la supérieure est de roche saine et propre. La zone moyenne est blanchie par des efflorescences calcaires (dont la formation est à étudier) accompagnés d'altération de la roche et du dessin.

Dans cette zone médiane, les dessins noirs au trait sont généralement très altérés, il n'y reste de la couleur que quelques îlots. Exceptionnellement, cette blancheur s'est durcie en grains calcaires durs et secs où la couleur a moins subi de destruction.

La 3<sup>me</sup> zone, formant saillie, a reçu la poussière de tous les temps qui a noirci plus ou moins toutes les surfaces horizontales ou plus ou moins horizontales, et le sol ancien, là où il n'est pas piétiné récemment (c'est-à-dire depuis 1600 environ) par des visiteurs humains. Cette noirceur couvre tous les traits anciens, griffades d'ours, *dessins digitaux*, hâchures verticales ou en XXX qui surabondent, « mais, dit l'abbé Breuil, je n'y ai pas vu de dessins bien formés, ni dessus ni dessous (sauf celui de « latrine »). »

Après avoir mentionné que, suivant ce que lui a téléphoné le Professeur Grassé, les analyses physico-chimiques sont entièrement favorables à l'authenticité (peintures au manganèse, entre autres), M. l'abbé Breuil termine ainsi :

« Quant à M. Pierret, contre lequel je n'ai pas de motif personnel de défiance, je pense que s'il s'était tenu sur le terrain des faits... et si, voici peu d'années, il n'avait pas, avec ses spéléologues, défoncé la fermeture établie par M. Plassard, il eût été convoqué et aurait pu continuer les explorations de l'étage inférieur si diligemment ébauchées. »

Ce passage appelle de la part de M. SECONDAT une utile rectification : ce n'est pas en effet pour pénétrer dans la caverne que M. Pierret a dû briser la clôture, mais bien pour en sortir : il risquait autrement d'y rester enfermé longtemps avec ses co-équipiers.

M. LAVERGNE signale pour finir l'article des *Nouvelles littéraires* du jeudi 22 novembre, dans lequel le professeur L.-N. Nougier et M. Romain Robert annoncent la « fin d'une

polémique » et la poursuite de leurs découvertes à Rouffignac (10 mammouths de plus depuis le 10 octobre, deux au trait noir, deux figures anthropomorphes affrontées, une salle entière décorée de « tracés digitaux » — peut-être les mêmes qu'a vus en 1915 l'abbé Breuil —. Autres faits nouveaux : les résultats probants des analyses du colorant utilisé (manganèse) par les Professeurs Graziosi, Grassé et Charlot.

Si dès début, les « inventeurs avaient utilisé en silence les moyens que la technique moderne met à leur disposition, il se serait fait moins de tapage et plus de travail utile autour des figurations animales et autres du Cro de Granville et la préhistoire y aurait gagné !

M. SECONDAT pense avoir retrouvé, dans la pierre d'entrée de l'église de Cussac, l'ancienne dalle d'autel ; on se rappelle que M. Jean Secret a vu à Paumat une pierre d'autel employée dans la fontaine.

Consultant aux archives de la Dordogne l'enquête parois-siale de 1838 (3 V<sup>a</sup>), M. Secondat y a relevé que le curé de La Bachellerie donne cette année-là comme la date d'achèvement du château de Rastignac. Ce témoignage paraît décisif.

Dans le même document, le curé de Chantérac parlant des « cluseaux » évoque le souvenir bien connu de Sabinus et Eponine. Doit-on dater les souterrains-refuges de l'époque de l'occupation romaine ?

M. LAVERGNE rappelle l'ouvrage consacré à ce sujet si controversé par M. Adrien Blanchet et divers articles récents parus dans le *Bulletin de la Société historique du Limousin*.

M. PONCEAU a achevé, après plusieurs mois de travail, la prospection de toutes les caves anciennes existant autour de la place de la Clautre à Périgueux. Les résultats de cette enquête méthodique sont consignés dans un album donnant les plans et les coupes de ces caves auxquelles il est assez difficile d'assigner une date certaine. Notre jeune collègue, que M. le Président félicite et remercie, compte étendre ses recherches à tout l'ancien Puy-Saint-Front.

M. CORNELLE présente un galet de schiste dont la forme évoque celle d'une hache polie ; ainsi qu'un petit objet de bronze de style néo-gothique : marteau (ou poignée de porte) orné d'un diabolin (?)

M. SOUBEYRAN s'offre aimablement à faire identifier cette pièce.

M. le Président dit un mot des faux seaux gothiques —

en bronze — qu'on pouvait se procurer jadis dans la boutique de Lécossois, place Montaigne.

M. CORNEILLE évoque la manifestation de sympathie organisée par le Syndicat médical de la Dordogne, le dimanche 4 décembre, en l'honneur des cinquante ans d'exercice de la médecine de notre président, le D<sup>r</sup> Charles Lafon. La belle médaille frappée à son effigie que lui ont offert ses collègues du département constitue un haut témoignage d'estime et de reconnaissance auquel, souligne M. Corneille, s'associent bien volontiers les membres de la Société historique et archéologique.

L'assemblée acclame cette proposition.

*Admissions.* — M. S. M. AGELASTO, château de Fénélon, Sainte-Mondane (Dordogne) ; présenté par MM. Jean Secret et Dandurand ;

M. Pierre AVERSENG, domaine de la Vitrolle, Limeuil (Dordogne), et El-Affroun (Algérie) ; présenté par M. l'abbé Bayle et M. Belanger ;

M<sup>lle</sup> CHAMBRAN, agrégé de l'Université, professeur au Lycée, route de Lyon, 175, Périgueux ; présentée par M<sup>lle</sup> Blondel et M. Jean Secret ;

Le Colonel Paul DELFAU, à la Faure, le Bugue (Dordogne) ; présenté par MM. de La Batut et Bélanger ;

M<sup>me</sup> Suzanne LACORRE, institutrice en retraite, ancien ministre de l'Education Nationale, Milhac-d'Auberoche (Dordogne) ; présentée par M<sup>me</sup> Médus et M. Pugno ;

M. Robert LAURENT, pharmacien, le Buisson (Dordogne), présenté par M. l'abbé Bayle et M. Belanger ;

M<sup>lle</sup> Colette MERLET, professeur au Collège moderne, chez M. le D<sup>r</sup> Sémenon, Excideuil (Dordogne) ; présenté par M<sup>lle</sup> Blondel et M. Jean Secret ;

M. Pierre ROUCHEYROUX, inspecteur des Contributions Indirectes, rue du Gymnase, 24, Périgueux ; présenté par M<sup>me</sup> Médus et M. Pugno.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

## Esquisse du passé franciscain du Périgord

*(Suite et fin)*

En 1770, on comptait encore treize religieux. La cathédrale de Sarlat conserve dans ses chapelles latérales plusieurs autels franciscains de cette époque. Viennent-ils des Récollets, des Cordeliers ou des Clarisses ?

### 6. Récollets de Monpazier (1644) : Saint-Joseph.

Le mieux conservé des couvents récollets du Périgord est né lui aussi d'une mission contre les protestants, avec controverse en règle.

Un vieux convers, le frère Barthélémy, mort là en 1661, a mérité cette notice nécrologique originale : « A vécu cinquante-cinq ans dans la vie religieuse, laborieux et édifiant pour la communauté comme pour le peuple. Ignare et rustre, il avait cependant un sens si aigu de la controverse avec les protestants, que les pasteurs eux-mêmes redoutaient de discuter avec lui. Sa piété le faisait chanter en dormant (des cantiques religieux, bien entendu !) et sa voix, le jour rauque et fausse, devenait dans son sommeil harmonieuse et suave » (53). Comme cette silhouette digne des premiers compagnons de Saint François s'allie bien avec ce beau carré de bâtiments, au sud-est de la vieille bastide anglaise, et ce vaste jardin qui domine, par delà le vallon du Dropt, un horizon de pinèdes jusqu'au château de Biron !

Cet ensemble a conservé sa ligne, à défaut de sa chapelle, malgré le partage entre la mairie, l'école et les sœurs de Sainte-Marthe. Il y avait encore en 1770 huit religieux.

### III. — CAPUCINS : Périgueux (1856).

Le si populaire rameau franciscain qui couvrit littéralement la France de ses couvents dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ne pénétra cependant en Périgord que sous le Second Empire, au moins pour une fondation proprement dite.

Nous trouvons bien, en 1681, une sensationnelle prédi-

---

(53) Cf. Lasche (note 48), *op. cit.* Le couvent de Monpazier a été très étudié par l'historien de la région, M. le Docteur Ihonneur, à qui nous devons un riche dossier,

cation du P. Honoré dont le succès fut tel que « les initiés les plus anciennes furent déracinées, tous les livres profanes furent brûlés, et il fut fait jusques à 10.000 livres de restitution » (54).

Le couvent de Périgueux fut l'œuvre du P. Ambroise de Bergerac, qui avait été auparavant l'abbé Pierre-Paul Guines, archiprêtre de Ribérac (55), et l'un des restaurateurs des Capucins en France après la Révolution. Les religieux prêchèrent beaucoup, multiplièrent le tiers-ordre ; mais leur séjour, brisé par les expulsions du début du *xx<sup>e</sup>* siècle, fut trop bref. On voit encore, à mi-pente de la route de Paris, à peu près en face du collège Saint-Joseph, les restes de leur aimable petit couvent.

#### IV. — CLARISSÉS.

##### 1. Clarisses de Périgueux.

C'est l'un des dix-huit monastères du Sud-Ouest qui remontent au siècle de sainte Claire, et l'un des trois (avec Béziers et Perpignan) à conserver encore sa communauté de nos jours (56).

La bulle d'Innocent IV est du 20 juin 1251 ; mais le local ne fut concédé qu'en 1271 ; et diverses circonstances portèrent le véritable début jusqu'à 1290. Les fondatrices, qui furent à la fois donatrices et premières moniales, étaient de noble souche : Aremburge de Périgord, fille du comte Archambaud III et veuve d'Anissan de Caumont ; Marquèse, fille légitime, et Armente, fille naturelle du comte Hélié VII. La règle suivie était celle, assez large, des Clarisses « urbanistes ». On ignore à quel siècle elles commencèrent à tenir un pensionnat qui dura jusqu'à 1789.

L'emplacement était un ancien hospice de pèlerins de Saint-Jacques, au bord de l'Isle et très près du couvent

(54) Cf. manuscrit 100 de Périgueux (note 47).

(55) Sur les Capucins de Périgueux et du Sud-Ouest au *xix<sup>e</sup>* siècle, voir le livre du P. Irénée d'Aulon, Capucin de la province de Toulouse. C'est Mgr Georges qui avait accueilli volontiers les Capucins, un des premiers convents restaurés en France au siècle dernier ; ils eurent une « étude » de philosophie.

(56) A peu près tout ce que nous disons des origines des Clarisses de Périgueux est emprunté à la récente et très sérieuse étude du R.P. Agathange, de Paris, Capucin, parue sous le titre de « L'origine et la fondation des monastères de Clarisses en Aquitaine au *xiii<sup>e</sup>* siècle » dans les « *Collectanea franciscana* » (Roma 1933, Instituto Storico dei Frati Minori Cappuccini, via Boncompagni, 71).

des Cordeliers comme d'un ancien pont : à peu près là où sont de nos jours les abattoirs.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les protestants saccagèrent les lieux ; mais la communauté survécut, en triste état spirituel, d'ailleurs. Les Cordeliers comme l'évêque renoncèrent à y mettre ordre ; et le pape délégua le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui fit sa visite canonique en mai 1606. Nous avons encore ses décisions, ainsi que celles du P. Pierre Chambrest, un des premiers Récollets d'Aquitaine, que le cardinal chargea de la rééducation de ces pauvres religieuses (57).

Cette rééducation réussit, en fait, merveilleusement. Vers 1623-24, on sent le monastère en pleine ferveur et même prospérité matérielle. Il commande un rétable pour la chapelle. Et les Pères Jésuites ont grand prestige auprès de la Mère Abbessse Anne de Bruzac. Quant aux Cordeliers, ils semblent exclus de l'aumônerie de cette communauté.

Après la tourmente révolutionnaire et la perte de l'ancien édifice, la communauté se reconstitua en 1814 en haut de la route de Paris, près du pèlerinage de Notre-Dame de la Garde qu'elle adopta. Les sœurs suivirent alors les coutumes établies au xvii<sup>e</sup> siècle à Limoges par Anne-Marie de Malden de Meilhae, dite Mère du Calvaire, par ce que l'on appelait les « urbanistes réformées ». Les murs de ce monastère qui dura cent ans existent encore près du grand séminaire actuel, en un fort beau site.

Obligées, au début de ce siècle, de se retirer à Vittoria, en Espagne, les Clarisses sont revenues, entre les deux guerres mondiales, et ont inauguré un troisième emplacement en haut de la rue Beaulieu, au nord-ouest de Périgueux, d'où elles dominent comme jadis à la Garde les coupes de Saint-Front.

## 2. Clarisses de Montignac (date incertaine).

Le chanoine Marquay les fait remonter à 1392. En fait, nous ne les connaissons bien qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, où elles vivent sous la juridiction des Cordeliers de Montignac. Disparues un peu avant 1750, elles sont fusionnées avec celles de Sarlat, et leurs bâtiments deviennent l'hôpital jusqu'à ce jour (58).

---

(57) Documents des archives de l'archevêché de Bordeaux copiés par le R.P. Ferdinand Delorme, *op. cit.*

(58) Cf. note 43.

### 3. Clarisses d'Excideuil (1631).

Existent comme famille religieuse dès 1631, mais ne sont dotées d'un monastère adapté qu'en 1641-42. La fondation est patronnée par les Clarisses de Saint-Yrieix qui sont de 1625, et peut-être par celles de Limoges. Leur pensionnat est prospère, un peu trop mondain même. « On y pourparlait les futures épousailles des élèves, et de temps à autre un enlèvement couronnait de romanesques les amours contrariées. » C'est peut-être bien cet esprit fâcheux qui entraîna la disparition du monastère dès 1767.

L'emplacement était admirable : tout en haut de la ville, dominant le large et verdoyant bassin de la Loue. On en a fait le Collège moderne (59).

### 4. Clarisses de Bergerac (date incertaine).

Simple projet peut-être, qui apparaît surtout dans la table capitulaire des Cordeliers d'Aquitaine en 1658 (60).

### 5. Clarisses de Nontron (1625).

Fondées le 3 novembre 1625, sur consentement de Mgr de la Marthonie, évêque de Limoges. Dépendaient des Cordeliers de Nontron et avaient un pensionnat de jeunes filles (61).

### 6. Clarisses de Sarlat (1619).

Les Récollets répugnaient à s'occuper des moniales. Ils durent le faire pourtant à Tulle, à Saintes et à Sarlat, ces Clarisses furent fondées par celles de Tulle sur demande de l'évêque, Mgr de Salignac, et de la population ; peut-être bien en raison de la réputation de sainteté du monastère de Tulle. Les six religieuses envoyées à Sarlat en 1619 faillirent périr en route d'un accident de voiture. On les installa dans un vieil hôtel aristocratique où elles finirent jusqu'à la Révolution le pensionnat qui existe encore sous le nom de Sainte-Claire au même emplacement. En 1676, elles passèrent sous la juridiction épiscopale. Leur chapelle, en 1696, devint le siège d'une des plus anciennes confréries du Sacré-Cœur (62).

Le R. P. Fidèle DURIEUX, O.F.M.

---

(59) Presque tout ce que nous disons vient du livre de MM. de Beau-gourdon et Laurent, cf. note 23.

(60) Cf. « Aquitaine Séraphique » du R.P. Othon de Payie, tome IV.

(61) Cf. notes détaillées sur ce monastère par M. de Laugardière, même référence que la note 33.

(62) Cf. Lasche, op. cit. à la note 48.

## LE CENSIER DE L'ABBAYE DU BUGUE

(mi-XIII<sup>e</sup> siècle)

Le censier de l'abbaye du Bugue, conservé au xviii<sup>e</sup> siècle dans les archives du château de Sainte-Alvère, devint au début du xix<sup>e</sup> siècle la propriété du comte Wlgrin de Taillefer qui le céda avec d'autres manuscrits et pièces d'archives à la Bibliothèque nationale en 1822. Il est actuellement conservé sous le numéro 11.638 du fonds français<sup>1</sup>.

Ce document que l'on peut dater, tant par l'écriture que par la langue, du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, se présente dans le même manuscrit sous deux formes différentes.

1<sup>o</sup> une rédaction du début du xiii<sup>e</sup>, contenue dans les folios 1 à 8 v<sup>o</sup>, d'une forme peu soignée;

2<sup>o</sup> une rédaction en quelque sorte au propre, des environs de 1250, qui contient toutes les mentions de la première et qui a été en outre considérablement augmentée. C'est à partir de cette deuxième rédaction que nous avons établi le texte.

Mais la première rédaction présentait l'immense avantage de nous donner un état de la langue archaïque et la comparaison avec le texte de la deuxième rédaction nous permet de saisir l'évolution phonétique qui s'est produite entre les deux rédactions. Et pour que cette comparaison présentât un réel intérêt, il fallait essayer de fixer le temps écoulé entre les deux rédactions.

Nous avons tenté d'y parvenir en nous servant des nombreux noms des redevables qui sont mentionnés dans le texte. Une première constatation s'imposait. De très nombreux noms se retrouvent dans les deux rédactions, ce qui permet de penser que la première rédaction n'est pas de beaucoup antérieure à la seconde. Des études comparatives faites page par page amènent à préciser cette première

1) Au sujet de ce ms., voir J. VALETTE, *Le Cartulaire du Bugue et le manuscrit 11638 du fonds français de la Bibliothèque Nationale*, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. LXXXIII (1956), p. 36.

idée. Si l'on considère le texte de la première rédaction qui correspond au fol. 13, on trouve 21 noms de personnes communs aux deux textes. Mais, sur ces 21 noms, on s'aperçoit que 8 n'ont plus le même prénom. Il y a donc eu 8 changements de propriétaires, 8 décès entre les deux rédactions, soit environ un tiers. Au fol. 16, sur 15 noms de personnes, on constate 6 décès, ce qui donne à peu près le même pourcentage. Fol. 19 enfin, 4 décès sur 12 personnes, ce qui donne un tiers de disparus entre les deux rédactions.

Cette constatation faite, et bien que nos connaissances sur la démographie du XIII<sup>e</sup> siècle en Périgord ne soient pas très précises, ne peut-on pas estimer qu'il s'est écoulé un intervalle de dix à quinze ans entre les deux rédactions ?

Si cet intervalle était retenu, la comparaison de notre texte et des variantes que nous donnons en notes (qui ne sont pas naturellement exhaustives) présenterait le plus grand intérêt.

Outre cet intérêt philologique, ce censier mérite aussi de retenir notre attention. Au point de vue toponymique, il nous révèle un grand nombre de noms de lieux, dont beaucoup ont disparu de nos jours.

D'un point de vue strictement historique, ce censier nous permet de nous rendre compte, d'une part de la façon dont se constituait le temporel d'une abbaye<sup>2</sup>, d'autre part de l'aire géographique sur laquelle une abbaye avait des possessions. Dans le cas de l'abbaye du Bugue, on est surpris de l'étendue de cette aire, qui couvre un quadrilatère dont les extrémités sont, du nord au sud, Vergé et Carves, et de l'ouest à l'est, Trémolat et Sireuil.

Les cens perçus sont généralement en argent<sup>3</sup>. Mais on rencontre aussi des cens en nature, fort intéressants, qu'il

---

2) *cf. infra* la table des religieuses ayant apporté des biens à leur entrée au monastère.

3) Les termes fixés pour l'acquittement des redevances sont : la Noël (fol. 9) ; la Circoncision (fol. 12) ; l'Épiphanie (fol. 12 v°) ; la St-Marcel (17 janvier) (fol. 13) ; la St-Sulpice (17 janvier) (fol. 14) ; la Septuagésime (fol. 14 v°) ; le Carême Prenant (fol. 15) ; les Rameaux (fol. 15 v°) ; le Parascève, c'est-à-dire la 6<sup>e</sup> fête de la dernière semaine de Carême (fol. 15 v°) ; Pâques (fol. 16) ; l'Invention de la Ste-Croix (3 mai) (fol. 17 v°) ; l'Ascension (fol. 18 v°) ; la Pentecôte (fol. 19) ; la St-Jean-Baptiste (24 juin) (fol.

convient d'examiner, car ils permettent d'établir des équivalences. Notons la mention de la monnaie de Cahors, citée fol. 22, 8.

En premier lieu, nous rencontrons des cens en céréales : du froment (fol. 9, 2; 19, 2, etc...), du seigle (fol. 23 v°, 7), de l'avoine (fol. 22, 3); les autres produits cités présentent aussi de l'intérêt. Notons des gélines (fol. 15, 5-7), des œufs (fol. 23, 2), des fèves (fol. 21, 12), une fougasse (fol. 23, 2), du vin (fol. 9, 4), des charges de jonc (fol. 9, 4; fol. 16, 4).

Les indications relatives aux animaux sont fort intéressantes car elles nous apportent des prix. C'est ainsi que le porc (fol. 9, 4) est estimé à 14 sous, et les poulets, dont le paiement s'effectue lors de la fête du Carême-prenant ou Mardi-Gras, 9 deniers (fol. 15, 5).

Ces cens ou rentes ne sont pas de nature très diverses. On ne relève que le cens, l'acapte, le *servizi* (fol. 10 v°, 9; fol. 19 v°, 5), la *questa* (fol. 17 v°, 8), la *talhada* (fol. 19, 3; fol. 19, 14).

Il convient de relever les mentions de boutiques qui se trouvent éparées dans le censier. Il y en a 10 (*obrador*), et il faut ajouter les deux *sotols* cités fol. 18.

Notons aussi l'importance des moulins. Sept relèvent de l'abbaye. Leur importance économique semble grande. Prenons comme exemple le moulin *del Pon*. Il paie dans l'année 24 « poignères » de froment, un porc, un setier de vin, une poule, trois faix de jonc, 20 deniers.

Le moulin *Ferrat* paie toutes ses redevances en argent. Leur total s'élève à 8 s. 4 d.

Jean VALETTE.

---

20); la St-Martial (30 juin) (fol. 20 v°); l'Assomption de la Vierge (15 août) (fol. 21); la Nativité de la Vierge (8 septembre) (fol. 22); la St-Julien (28 août) (fol. 22 v°); la St-Michel (29 septembre) (fol. 23 v°); la St-Jean l'Évangéliste (28 décembre) (fol. 24).

[Fol. 9.]

*Hic census est in festo Nativitatis domini nostri Jesu Christi*

||<sup>1</sup> Del moli del Pon devom VIII punhadieiras ||<sup>2</sup> de fromen e VI d. de ces e II d. del pradal ||<sup>3</sup> e I porc del moli del Pon de XIII sols et I ||<sup>4</sup> sestier de vi pur e bo e I fachs de jone.

||<sup>5</sup> Lo molis Nataletz es totz domenis de la abaia d'Albuga ab ||<sup>6</sup> sas apertenensas e'n R. Audebertz prestre cumquerec los III ||<sup>7</sup> quartiers deus tenensiers cui eren el temps qu'era selariés.

||<sup>8</sup> Li molinier del moli dal Pon deven XII d. de ces per na ||<sup>9</sup> Peronela de la Barda que deren sei paren quan la feiro mon- ||<sup>10</sup>-gua e II d. p'en G. de la Barda e sun sus los ortz d'otra lo rio.

||<sup>11</sup> Del Moli Guoti devom una emina de fromen aitan cum ||<sup>12</sup> plaira a la abadessa e al coven e al selarier.

||<sup>13</sup> Del moli Ferrat II sol VI d. d'una part per na Ermen-||<sup>14</sup>-gart de la Barda e foren dat quant hom la fetz mongua ||<sup>15</sup> per Bertran Jorda donzel e per Es. de la Parra IX d., e per Ber-||<sup>16</sup>-narda de la Parra VI d. que det hom per liehs quan fo fa-||<sup>17</sup>-cha mongua et tot aisso deven redre li tenensier del mo-||<sup>18</sup>-li Ferrat.

||<sup>19</sup> Del mas de Salvanjo II sol. de ces.

||<sup>20</sup> Hel. Ebratz deu I d. de ces de la maio de la Bufaria.

||<sup>21</sup> De la maio G. Sarrazi II sol. de ces.

[Fol. 9 v°.]

||<sup>1</sup> Del solier de Siazac que te P. Meias XIII d. de ces. de la terra ||<sup>2</sup> de sobre lo moli Canet I d.

||<sup>3</sup> Del boicho qui's en la parrophia de Jornhac XII sol. per resseut.

||<sup>4</sup> P. de la Boaria mealha pel fu del Single que hom apela ||<sup>5</sup> del Poiet e deu XXI d. de ces de Gota Negra e de l'autre ||<sup>6</sup> tui.

||<sup>7</sup> Hel. Andrios deu VI d. de ces de la maio.

||<sup>8</sup> G. Nadals deu VI d. de ces de la maio qui fo Estevena Pelici-||<sup>9</sup>-eira.

||<sup>10</sup> Hel. Trenta deu VI d. de ces de la maio.

---

Fol.9,4 *de vino*; 5 Nadalet; 8 Pont; 10-11 monsia; 1 Hermengart; 17 monsia, reidre.

Fol.9 v°1 soler; 3 boycho.

Fol.9 v°10 xxx; 13 del feus; 25 metat, Surguers.

- ||<sup>11</sup> De la maio de Crevens devom XI d. de ces.  
||<sup>12</sup> Maria Asta Nova de Limulh deu II sol. de ces del fiu d'Aigua-||<sup>13</sup>-Negra e VI d. de maih.  
||<sup>14</sup> Salatz deu XII d. de la maio.  
||<sup>15</sup> Ahel, Bernardona deu VI d. de ces de la maio.  
||<sup>16</sup> Hel, e Bertrans Tichendier deven VI d. de ces de la maio.  
||<sup>17</sup> Johans Pelhiciers deu VI d. de ces de l'ort e II d. e mealha ||<sup>18</sup> de la maio de sus, e III d. de la Scala.  
||<sup>19</sup> W. de Ciazac deu VI d. de ces de la maio e VI d. per R. Vigier.  
||<sup>20</sup> P. de Lobaigua e W. Moliniers deven XII d. de ces de ||<sup>21</sup> terra de Langlada.  
||<sup>22</sup> G. Pelhiciers deu VI d. de ces de l'ort e II d. e mealha de ||<sup>23</sup> la maio de sus,  
||<sup>24</sup> G. Nadals deu XII d. de ces de l'ort.  
||<sup>25</sup> De la meitat de Surguiers II sol. e VI d. de ces.

[Fol. 10.]

- ||<sup>1</sup> Raymunda de la Cumba deu VI d. de ces de la maio.  
||<sup>2</sup> Hel, Pontoniers II d. de la carriera.  
||<sup>3</sup> Hel, e Bertrans Teichendier II d. de l'ort.  
||<sup>4</sup> Li Moscart deven XII d. de ces de la maio.  
||<sup>5</sup> W. de Laigua deu VI d. de ces de la maio Conre.  
||<sup>6</sup> B. de Layga deu XIII d. de ces de la maio de sobre la porta.  
||<sup>7</sup> Gri, de Cutmon XII d. de ces de la maio Reinal W. e III d. per ||<sup>8</sup> Gri. Vigier de l'ort de la barrieira e III d. d'achapte.  
||<sup>9</sup> G. e Bernartz la Garda XVIII d. de ces de la maio qui fo Costati ||<sup>10</sup> Marsilhac.  
||<sup>11</sup> Na Panassona deu I d. de ces de l'ort de sotz la maio Ay. Sarrazi.  
||<sup>12</sup> Del mas de la Faya XIII d. de ces.  
||<sup>13</sup> Estevena Parlica v d. de ces de la costa de Puh Godalh.  
||<sup>14</sup> Johans et C. Pelhissiers VI d. de ces de la maio de for la porta.  
||<sup>15</sup> G. Malfitas deu VI d. de ces de l'ort qui fo de las Conres.  
||<sup>16</sup> Raymunds de Veirinas e'n Amblartz sos frair deven II sol. ||<sup>17</sup> de Mas Reial e VI d. per lor maire de ces e VI d. per Hel.

Fol.10,7 Reynal.

Fol.10,13 Puih.

de la ||<sup>15</sup> Barda de la terra de la Dotz, *quos sex solvit* P. Mauran.

||<sup>19</sup> G. e P. e B. de Laygua deven XII d. de ces de Laudebertia.

||<sup>20</sup> P. Marsilhacs deu VI d. de ces e XII d. d'acapte de la maio ||<sup>21</sup> e del casal Betonenc.

||<sup>22</sup> Na Panassona VI d. de ces e XII d. d'acapte d'aquel meehs fiu ||<sup>23</sup> e cumquerec los P. Maestres el temp que era selariers ||<sup>24</sup> d'en Bertran de Casnac e de sa molher.

||<sup>25</sup> W. del Forn deu IIII d. de ces del prat dal Poiet e III d. d'a-||<sup>26</sup>-chapte e XII d. de ces de la terra de la Vernha e XII d. d'acapte.

||<sup>27</sup> Es. Moscartz e P. Forniers deven XV d. de ces e XV d. d'a-||<sup>28</sup>-capte e la bordaria de Laigua de Valfavar.

[Fol. 10 v<sup>o</sup>.]

||<sup>1</sup> Da la rucaria qui's en la parrophia de Jornhac devom III sol. de ces.

||<sup>2</sup> Del mas de las Cotaudias devom III sol. de ces.

||<sup>3</sup> Da la boichieira devom *per* la maire Hel. de Campanha a *per* Ester ||<sup>4</sup> de la Barda XVI d. de ces e d'otra part XVIII d. *per* Audenus de ||<sup>5</sup> Vallas que foren dat *per* liehs quan fo facha mongua e au-||<sup>6</sup>-tres XVIII d. que cumquerec P. Maestres lo selariers d'en P. ||<sup>7</sup> de Vallas e aques XVIII d. e aques qui sun *per* n'Audenus de ||<sup>8</sup> Vallas sun sul mas de las Ilas e deven los Raymuns de la Boichieira ||<sup>9</sup> e na Maria sa sor e deven ne V sol. d'acapte *et* servizi.

||<sup>10</sup> Li home de la Guabria deven XII d. de ces. Li home de Lalo XII d.

||<sup>11</sup> Li home de la Sudria o las pertenengas XVI d. de ces. De la sclaca XII d., dal ||<sup>12</sup> boicho XII d., dal Buguasso de josta la menusa XII d., e tot aisso ||<sup>13</sup> fo dat *per* na Guilhelma de Longua quan fo facha mongua.

||<sup>14</sup> Li Moscart deven XII d. de ces *per* na Laurensa de la Barda e pel ||<sup>15</sup> Vigier.

||<sup>16</sup> W. del Forn deu VI d. de ces de la maio e de la labenca e IIII d. ||<sup>17</sup> de la plassa devan la maio.

||<sup>18</sup> Da Puh Cer devom VI sol. de ces.

||<sup>19</sup> Hel. Audois deu XII d. de ces del prat de la Cumba de sutz ||<sup>20</sup> Puhcer.

---

Fol.10 v<sup>o</sup>,3 boyscheira; 5 monzia.

Fol.10 v<sup>o</sup>,18 Puih Cer; 25 Cunmon.

||<sup>21</sup> Da la Marcilhagnia devom VIII d. de ces.

||<sup>22</sup> Hel. de Camlazac e'n Gri. de Sen Chamassi deven XII d. de ces ||<sup>23</sup> per n'Agnes de Sen Chamassi e deu los hom sus la vinha dal Cros e ||<sup>24</sup> deven maih XII d. per na Bertranda.

||<sup>25</sup> Ith de Cutmon deven VIII d. de ces de la Guairaudia.

[Fol. 11.]

||<sup>1</sup> Ar. de la Faia deu III sol. de ces de la terra de Novitala.

||<sup>2</sup> Da Bauvejac devom XII sol. de ces a l'un an e III d. e a l'autre ||<sup>3</sup> an III sol. e III d.

||<sup>4</sup> Ray. e Ar. del Forn de Limulh deven XII d. de ces de la Balbaria.

||<sup>5</sup> P. Marsilhaes deu VI d. de ces del vinhal de josta las Canilharias.

||<sup>6</sup> Es. del Solier deu VIII d. de ces de la vinha de la Canilharias ||<sup>7</sup> e deu los per Bernart de Vallas.

||<sup>8</sup> Gri. Vigiers deu III d. de ces da quo que a al Poiet.

||<sup>9</sup> G. la Serra deu VI d. de ces de la maio.

||<sup>10</sup> Hel. del Boicho deu VI d. de ces de la maio.

||<sup>11</sup> Da la Donadivia qui's en la parrophia de Sendreus devom II ||<sup>12</sup> sol. e VI d. de ces per na Geraudia de Camlazac que perpetualem ||<sup>13</sup> foren dat per liehs quan fo facha mongua.

||<sup>14</sup> De la bordaria de Peira Lavada devom XII d. de ces.

||<sup>15</sup> Es. e Hel. del Solier deven XII d. de ces de la maio de sobre la ||<sup>16</sup> porta e IX d. de l'autra de fors.

||<sup>17</sup> Del mas del Puh Sen Fron qui's en la parrophia de Jornhac ||<sup>18</sup> devom XVII d. de ces qui foren dat per na Bertranda de la Raimundia ||<sup>19</sup> de Plazac quan fo facha mongua.

||<sup>20</sup> Del mas de Bragus qui's en la parrophia de Jornhac devom V ||<sup>21</sup> sol. de ces e foren dat per na Hel. de Sendreus quan fo facha mon-||<sup>22</sup>-gua.

||<sup>23</sup> P. del Sol deu III d. de ces de la terra de Calhazac e deu los ||<sup>24</sup> per la maire Hel. de Campanha.

[Fol. 11 v°.]

||<sup>1</sup> G. Guarrigua deu III sol. de ces de la Raofia.

||<sup>2</sup> G. de Limulh donet a Deu e a las munguas d'Albugua tot aquo ||<sup>3</sup> que avia el Port e deven ne li Moscart XII d. de ces e acapte ||<sup>4</sup> e servizi e de la Gerardia XIII d. de ces e acapte e servizi.

||<sup>5</sup> De la Grimoardia III d. de ces e mealha e tot aisso fo dal ||<sup>6</sup> per na Honasias, filha qui fo d'en G. de Limulh quan fo amon-gua-||<sup>7</sup>-da.

||<sup>8</sup> Li home de la Gardela e las pertenensas de la Gardela deven XII ||<sup>9</sup> de ces e XII d. d'acapte.

||<sup>10</sup> Benartz Martis e P. Canetz divent XVIII d. de ces de l'ortal dal ||<sup>11</sup> Moli Canet e'n P. Maestres lo selariers cumquerec los d'en Ay-||<sup>12</sup>-mar de la Barda.

||<sup>13</sup> Hel, la Boarja e siei frair deven XII d. de ces p'en Ber-tran Jorda ||<sup>14</sup> del fiu de Gota Negra.

||<sup>15</sup> Hel, del Soljer deu III sol. de ces meíns II d. deus ortz de so-||<sup>16</sup>-bre'l Bore qui foren a n' Ay. Sarrazi e arrestan d'acapte e'n G. Sar-||<sup>17</sup>-razis deu XII d. de ces e XII d. d'acapte de la terra de Tala Buo ||<sup>18</sup> e te la G. de Cutmon e tot aisso det en Bernartz de Pestilhac ||<sup>19</sup> quant amonguet sa filha Perona.

[Fol. 12.]

*Hic census est in festo Circumcisionis Domini*

||<sup>1</sup> G. de la Gardela deu XII d. de ces de la terra ||<sup>2</sup> de so-bre'l Noguier Buffenc.

[Fol. 12 vº.]

*Hic census est in festo Epiphanie Domini*

||<sup>1</sup> Li Abrunhac da Limulh deven II sol. de ces del fiu de ||<sup>2</sup> Banquiers.

||<sup>3</sup> W. de Bruzac e siei parcerier li Buffel deven III sol. de ces del ||<sup>4</sup> fiu de Banquiers.

||<sup>5</sup> Ermenguartz Maestra de Limulh deu VI d. de ces per n'Arman-||<sup>6</sup>-da de Camblazac del fiu dal Toron.

||<sup>7</sup> Perris de Limulh deu XII d. de ces de la terra de Banquiers.

||<sup>8</sup> P. de Brunhac de Limulh deu XII d. de ces de la terra de la ||<sup>9</sup> Quaintajnia.

||<sup>10</sup> P. de Brunhac deu IX d. de ces del fiu de Banquiers que a ||<sup>11</sup> per sa molher na Gerauda Truela.

||<sup>12</sup> Johans dal Port deu III d. de ces de la maios de Sen ||<sup>13</sup> Marcel e XII d. d'acapte.

||<sup>14</sup> Ar. Audebertz deu II sol. de ces del fiu de Mont Orsal.

||<sup>15</sup> P. Melos de Limulh deu XII d. de ces de la terra de sobre la Quaintaina.

||<sup>16</sup> Ray. del Forn deu VI d. de ces de Banquiers.

[Fol. 13.]

*Hic census est in festo sancti Marcelli*

- ||<sup>1</sup> Guilhem de Laigua deu VI d. de ces de la maio.  
||<sup>2</sup> Bertrans Moliniers deu III d. de ces de la maio qui fo Hel. Mo-||<sup>3</sup>-linier e II mealhas p'el Vigier e VII e mealha d'otra part.  
||<sup>4</sup> Hel. Andrios deu III d. de ces de la terra de la Labenca.  
||<sup>5</sup> Johans Pelhiciers deu XII d. de ces de la maio de la Plassa  
||<sup>6</sup> e IX d. de las cotz S. de Laigua.  
||<sup>7</sup> Es. Marcilhacs deu XII d. de ces de la terra de josta la bordaria.  
||<sup>8</sup> Johans Forniers deu II d. de ces del camp Sen Marcel e  
||<sup>9</sup> per Peiro Moscart III d. de la vinha Pajral.  
||<sup>10</sup> Johans de la Pica e Malmussis deven VI d. de ces.  
||<sup>11</sup> Hel. de la Boaria deu XII d. de ces de la maio.  
||<sup>12</sup> De la maio qui fo G. Moscart XII d. de ces.  
||<sup>13</sup> Johans de Nuovila deu XII d. de ces de Camp Lepa.  
||<sup>14</sup> W. del Forn deu VI d. de ces de la costa de Puh Godalh.  
||<sup>15</sup> G. la Serra e Ray. deven II d. de ces de la maio del capial  
||<sup>16</sup> de la sala de Sinhac e de la terra da la Dotz VII d. de ces e  
||<sup>17</sup> pel linhatge Mejanenc VI d. de ces de la maio.  
||<sup>18</sup> Ahel. Marcilhaga deu VI d. de ces de la maio.  
||<sup>19</sup> G. de Cutmon e Bernart Godailhs deven VI d. de ces de la Gerardia.  
||<sup>20</sup> G. Manhas deu III d. de ces pel Vigier.  
||<sup>21</sup> Es. Sjazac deu VI d. de ces de la Faiola.  
||<sup>22</sup> Es. Moscartz deu VI d. de ces de la vinha.  
||<sup>23</sup> Lo capelas del moster deu III d. de ces de l'ort de jost'al ||<sup>24</sup> Fossat.  
||<sup>25</sup> Guil. de Vallaç deu III d. de ces per Helias de la Barda e III d. ||<sup>26</sup> *pro uxore Guillelmi Pictavini.*

[Fol. 13 v°.]

- ||<sup>1</sup> Es. Moscartz deu VI d. de ces de la maio.  
||<sup>2</sup> P. Marcilhacs deu III d. de ces de la terra de la Ribieira per Gri. ||<sup>3</sup> Vigier.  
||<sup>4</sup> Es. Marcilhacs deu VI d. de ces de la maio de josta Sen Marcel ||<sup>5</sup> e VI d. de la maio qui's entre la fornaria e'l cazal.

Fol.13,3 Veger; 4 Andreus; 6 couts.

Fol.13,13 Novevila; 15 capilh.

62

||<sup>6</sup> Bernartz de la Garda deu XII d. de la maio qui fo ||<sup>7</sup> Johan Tornador.

||<sup>8</sup> Bernartz Audebertz deu VI d. de ces de la terra de la Gerardia.

||<sup>9</sup> Del moli dal Noguier devom VI d. de ces.

||<sup>10</sup> Da la Lambertia devom VI d. de ces per na Icelina de Gran ||<sup>11</sup> Castainh.

||<sup>12</sup> P. Audebertz VI d. del casal de la Canilharia.

||<sup>13</sup> Jouana de la Batut VI d. per si e II d. per son paire sobre totz ||<sup>14</sup> los fiuz que tenia de la maio d'Albugia.

*In festo Sancti Sulpicii*

||<sup>15</sup> Hel. e Johans del Sol fraire deven III d. d'al-||<sup>16</sup> moina de la riba de Calhazac e deven los pel senhor de Campanha.

[Fol. 14.]

*Hic census est in Purificatione Beate Marie*

||<sup>1</sup> De la maio Gri. Marti qui fo als Biba devom VI ||<sup>2</sup> d. de ces.

||<sup>3</sup> Es. Forniers deu III d. de ces per la molher qui fo en Gri. de ||<sup>4</sup> la Barda.

||<sup>5</sup> Malfitas e sa sor deven VI d. de l'ort de ces.

||<sup>6</sup> Es. de Siazac deu II d. de ces per Es. de la Parra e per sa molher ||<sup>7</sup> qui los deren a la Crotz.

||<sup>8</sup> P. e Es. Moscartz deven III d. de ces p'en W. de la Barda.

||<sup>9</sup> Guilhems Pons de Beguarroca deu XII d. de ces de la terra qui es ||<sup>10</sup> apelada de Sen Sor, la quals terra es en la parrophia de Cabans jus-||<sup>11</sup>-ta Begarroca e deu los pagar n'Ebratz la Roca de Sen Pompoinh.

||<sup>12</sup> Malfitas deu III mealhas de ces deus quartiers e deu los p'en ||<sup>13</sup> G. de Limulh.

||<sup>14</sup> Es. del Solier mealha d'aquel meehs fieu e II d. e mealha de ces que det ||<sup>15</sup> en Gri. de Limulh per sa filha na Guilhelma quan fo facha mongua ||<sup>16</sup> e III d. d'acapte.

||<sup>17</sup> Ranmaus Escotz III d. de la costa del Poiet.

[Fol. 14. v°.]

*Hic census est in dominica Septuagesime*

||<sup>1</sup> Salatz deu II sol. de ces.

---

Fol.14,3 Forners; 5 e ssa.

Fol.14 v°;9; Roda Muoia.

- ||<sup>2</sup> P. Audebertz XIX d. e mealha de ces.  
||<sup>3</sup> W. Forniers deu XIII d. de ces.  
||<sup>4</sup> Es. de Solier deu II sol. de ces. Ar de la Faia deu XII d. de ces.  
||<sup>5</sup> G. Guarrigua e siei fraire deven III sol. de ces.  
||<sup>6</sup> G. e R. de la Serra deven XVIII d. de ces.  
||<sup>7</sup> Es. de la Parra deu XII d. de ces e tot aisso aichi cum es  
||<sup>8</sup> dih desus'es del ficu de la Rixandia.  
||<sup>9</sup> W. Forniers deu XII d. de ces de Roda Miola.  
||<sup>10</sup> W. Pelhiciers deu VI de ces de l'airal dal pe de l'escala  
||<sup>11</sup> W. Andrio.  
||<sup>12</sup> Hel. e Es. del Port fraire deven X d. de ces de la maio  
||<sup>13</sup> nova de Sen Marcel.

[Fol. 15.]

*Hic census est a Quareme prenden*

- ||<sup>1</sup> Bernartz de Laigua deu XII d. ||<sup>2</sup> de ces de la maio e de l'ort de Sen Marcel.  
||<sup>3</sup> G. de la Guardela deu XII d. de ces de la maio qui fo Gri. de ||<sup>4</sup> la Faia.  
||<sup>5</sup> Del molj dal Pon devom una gualhina de ces e deven IX d. per la gualhina.  
||<sup>6</sup> Del molj Nadalet una gualhina de ces.  
||<sup>7</sup> Dal Port una gualhina de ces.  
||<sup>8</sup> Dal Caslar una galina de ces.  
||<sup>9</sup> Da la Parliquia una galina de ces.  
||<sup>10</sup> De Muntazel una galina de ces.  
||<sup>11</sup> De Bauvejac una galina de ces.  
||<sup>12</sup> Dal Bosc una galina de ces.

[Fol. 15 v°.]

*Hic census est in Ramis Palmarum*

- ||<sup>1</sup> De la vinha dal Tolondet devom III ||<sup>2</sup> d. de ces e III d. d'acapta quei det Hel. de la Barda ab na Bertran-||<sup>3</sup>-da sa filha quan fo facha monga.  
||<sup>4</sup> Raymunda de la Cumba e Garsens Pontiniera deven VI ||<sup>5</sup> d. de ces p'en P. Raymun de Vallas.  
||<sup>6</sup> Da la Guabria devom II sol. de ces.

---

Fol.15,1 Layga; 3 Gardela; 5 Pont, gualina.

Fol.15 v°,3 monzia; 5 Pontoniera.

||<sup>7</sup> Da la Sudria devom XIX d. de ces.

||<sup>8</sup> Da Lallo VIII d. de ces e aisso fo dat per na Wa. de Longua quan ||<sup>9</sup> fo facha mongua.

||<sup>10</sup> P. Bardos e Bernartz Teichendiers deven VI de las ||<sup>11</sup> Cumbas qui sun sotz la branda en la parrophia de Sen Chamassi.

*Hic census est in Paraceve*

||<sup>12</sup> Per na Peronela de Gran Castainh devom ||<sup>13</sup> XVIII d. de ces a Gran Castainh.

[Fol. 16.]

*Hic census est in festo Resurrectionis Domini*

||<sup>14</sup> Dal moli dal Pon devom I faih de ||<sup>15</sup> jone de ces.

||<sup>16</sup> Geraus de Crevens e'n W. Forniers deven XIX d. de ces ||<sup>17</sup> de la maio e I faih de jone.

||<sup>18</sup> Home del Mas de la parrophia d'Audritz deven IX d. de ces ||<sup>19</sup> de la maio deus Forniers.

||<sup>20</sup> G. Pelicjers deu XII d. de ces de l'ort.

||<sup>21</sup> P. Meias deu V d. e mealha de ces de la terra de Roda Miola ||<sup>22</sup> per na Raymunda Meiana.

||<sup>23</sup> Guilhems de Mauzens deu VI d. de ces de la maio de davan ||<sup>24</sup> l'uis del mostier.

||<sup>25</sup> Johans Moljniers e P. de Lobaigua deven VIII de ces ||<sup>26</sup> de la maio qui fo Hel. Sudor.

||<sup>27</sup> Johans de la Pica deu III d. de ces de la maio de Sen Mar- ||<sup>28</sup> cel qui fo G. de Cutmun.

||<sup>29</sup> G. Guarrigua deu III d. per la meitat de la maio qui fo dels ||<sup>30</sup> Peitavis e mai VI d. que compret R. Audebertz celarier.

||<sup>31</sup> Guilhems Petavis deu XI d. de ces de l'ort qui es ||<sup>32</sup> sobre la maio Sjazac e III d. de ces de l'ort qui fo Raimunda de la Comba e I d. d'acapte.

||<sup>33</sup> G. de Peitavis deu II d. de ces de la maio nova.

||<sup>34</sup> W. Peitavis deu III d. de ces de la meitat de la maio qui ||<sup>35</sup> fo G. Meia e mealha mai e de la meitat de la maio de ||<sup>36</sup> sus III d.

||<sup>37</sup> Es. del Solier deu III d. e mealha de la meitat de la maio ||<sup>38</sup> qui fo G. Meia e I d. de las estras entre lui e'n W. Peitavi.

---

Fol.16,1 Pont; 3 Forners.

Fol.16,5 Forners; 7 Pelicers; 8 Roda Muola; 11 uis; 27 Cunmon.

||<sup>26</sup> G. Sarrazis deu III d. de ces de l'ort de la Cumba.

||<sup>27</sup> Raimunda de Cutmun deu III d. de ces per la filha qui.

[Fol. 16 v°.]

||<sup>1</sup> fo na Guarzen de Veirinas e pagua los Hel. Andrios qui te lo feu.

||<sup>2</sup> Bernartz Moliniers del moli Ferrat deu XII d. de ces del

||<sup>3</sup> dih moli Ferrat p'en Gri. de la Barda qui los det e VI d. de

||<sup>4</sup> ces p'en G. de la Barda e paguen los P. Mejas e Gri. Martis.

||<sup>5</sup> Del mas del Puh Sen Fron qui's en la parrophia de Jor-nhac ||<sup>6</sup> devom II sol. de ces e foren dat per na Bertranda de la Ray-||<sup>7</sup>-mundia quan fo facha mongua.

||<sup>8</sup> P. Forniers e B. Audebertz deven VI d. de ces de la terra ||<sup>9</sup> de Roda Miola per na Maria de Vallas e per Raymun de Val-las ||<sup>10</sup> so marit e II d. maih.

||<sup>11</sup> Mandaros deu II d. de ces per Raymun de Vallas del feu de ||<sup>12</sup> la costa de Vallas e pagua os W. Pelhiciers.

||<sup>13</sup> De Montazel devom III sol. de ces.

||<sup>14</sup> Es. del Port deu III d. de ces del sotol de la Plassa.

||<sup>15</sup> Ar. de la Faia deu III d. de ces de l'airal qui's al capil de la ma-||<sup>16</sup>-io deus Guarrigua.

||<sup>17</sup> P. Marsilhacs deu II d. de ces del cazal Betonenc p'en ||<sup>18</sup> G. Rotbert.

||<sup>19</sup> Es. del Solier deu III d. de ces de la maio de la Fargua.

||<sup>20</sup> Guilhems e G. Peitavis deven II sol. e VI d. de ces del mo-||<sup>21</sup>-li Ferrat per Bernarda de la Parra, boda Bertran Jorda, e foren dat ||<sup>22</sup> per lieih quan fo facha mongua.

||<sup>23</sup> G. Nadals deu XII d. de ces de la terre dal Buc e III d. de ces ||<sup>24</sup> de l'airal de josta la via e Ga. sa sor pagua aqueus III.

||<sup>25</sup> P. e'n de Limulh devom III d. del mas de la Croza.

||<sup>26</sup> P. Forniers deu III d. de l'airal de sotz la maio de Cre-vens.

[Fol. 17.]

||<sup>1</sup> Es. de la Guarda deu VI d. de la maio.

||<sup>2</sup> G. de Laval deu VIII d. de ces de la maio qui's te ab aquela de ||<sup>3</sup> la fornaria.

||<sup>4</sup> Hel. del Solier deu IX d. de ces del cazal de Montazel qui

---

Fol .16 v°.1 Guaezen; 5 Puih.

Fol.16 v°.14 Muntazel; 20 Farga; 23 monzia.

fo ||<sup>5</sup> Ay, Sarrazi e compret los P. Maestre el temp qu'era selari- ||<sup>6</sup>-ers de W. de Mauzens e ac IX d. d'acapte e det lhen xxxvii ||<sup>7</sup> sol. de bona moneda.

||<sup>8</sup> W. Pontoniers deu iiii d. de ces del cazal de sot la vinha de ||<sup>9</sup> la Caminada e viii d. d'acapte e compret los mosenher Gri. ||<sup>10</sup> de Limulh de P. de Vallas, e det los à la maio d'Albugua ||<sup>11</sup> quan fet mongua Wlla. sa filha.

||<sup>12</sup> Hel, del Solier deu ix d. de ces.

||<sup>13</sup> Hel, del Boicho deu viii d. de ces.

||<sup>14</sup> G. Salatz deu ii d. de ces.

||<sup>15</sup> Rivala deu iii d. de ces e conques los R. Audebertz el temps qu' ||<sup>16</sup>-era selariers.

||<sup>17</sup> Johans de la Landa deu v sol. de ces da quo de Vielhmun.

||<sup>18</sup> Ar. e Johans Parlics e lor parcenier deven iii sol. de ces ||<sup>19</sup> del feu de Viviers.

||<sup>20</sup> Hel, e Johans del Solier, fraire, deven xii d. de ces a Paschas ||<sup>21</sup> de la terra de sobrel prat de la Raolfia e det los n'Esteve de las Fargas de Limulh per s'arma.

[Fol. 17 v<sup>o</sup>.]

*Hic census est inventione Sancte Crucis*

||<sup>1</sup> Hel, Pontoniers deu ii d. de ces ||<sup>2</sup> de la maio de davan Sen Marcel.

||<sup>3</sup> Ray, de la Cerra deu vi d. de ces de la terra de la Landa.

||<sup>4</sup> P. de la Boaria vi d. de ces del camp Folcairec.

||<sup>5</sup> Johans Raolf deu xii d. de ces dal Buguasso e vi d. mai.

||<sup>6</sup> G. Guarrigua deu vi d. de l'airal de sobre la Labenca.

||<sup>7</sup> Es, del Port ii d. de ces pel filh Hel, de Cunhac.

||<sup>8</sup> G. e B. de la Garda deven vi d. de ces e iiii d. de questa ||<sup>9</sup> de la terra de sobre lo Pereguanh e de iii<sup>es</sup> sestairadas de terra, da le- ||<sup>10</sup>-diciras viii d. de ces el quart e de la terra qui es entre ||<sup>11</sup> la Fauguairia e la Arnolfia viii d. de ces e iii sol. e ii d. ||<sup>12</sup> d'acapte.

||<sup>13</sup> Hel, Biba deu xii d. de ces de la terra de la Nauvas de sotz ||<sup>14</sup> la Tremola.

||<sup>15</sup> Hel, e Johans del Sol deven iiii d. de ces de Calhazac e cum- ||<sup>16</sup>-ques los G. del Solier, prestre, d'en W. de Vallas, pre veire.

||<sup>17</sup> Es, de la Parra deu xii d. de ces de la maio qui fo Es, de ||<sup>18</sup> Cutmun.

- ||<sup>19</sup> G. la Serra deu v d. de ces de la terra de Fontanilhas e  
ii d. ||<sup>20</sup> de ces de la maio de sus lo fossat.  
||<sup>21</sup> B. Sarrazis deu v d. de ces de la terra de Fontanilhas.  
||<sup>22</sup> Guilhemç de Siazac deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>23</sup> B. de Vaichieira deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>24</sup> Hel. de la Boaria deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>25</sup> B. Peitavis deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>26</sup> G. Peitavis deu vi d. de l'obrador e viii d. deus ortz de  
sobre la maio nova.

[Fol. 18.]

- ||<sup>1</sup> G. Malfitas deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>2</sup> G. la Serra deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>3</sup> Johans Pelhiciers deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>4</sup> W. de Laigua deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>5</sup> Johans de Siazac deu vi d. de ces de l'obrador.  
||<sup>6</sup> G. de la Cerra deu vi d. de ces del sotol.  
||<sup>7</sup> B. de la Pica deu vi d. de ces del sotol.  
||<sup>8</sup> Raymunda de la Cumba deu iii d. de ces de l'ort de sobre  
||<sup>10</sup> aquel de Parlic.  
||<sup>11</sup> P. de Builhdoria deu vi d. de ces de la maio qui es entre  
la via ||<sup>12</sup> e la G. la Serra e paga los St. Marsilha.  
||<sup>13</sup> Es. Ferrans deu vi d. de ces de la maio qui's entre aque-  
la ||<sup>14</sup> Marcilhagua e aquela Gri. del Conte.  
||<sup>15</sup> P. del Bessat deu vi d. de ces de la maio de sotz aquela  
||<sup>16</sup> Audebert.  
||<sup>17</sup> W. Pilhiciers deu vi d. de la maio qui es sobre la tri-  
||<sup>18</sup> lha de claustra.  
||<sup>19</sup> Bertrans Moliniere e Geraus Pilhiciers de la Costa de  
ven iii ||<sup>20</sup> sol. de ces de la terra de sotz la via de Puh Godailh.  
||<sup>21</sup> Johans de la Pica deu xii d. de ces de la terra de Puh  
Godailh.  
||<sup>22</sup> Del moli de la Guarnel devom iii sol. de ces.

[Fol. 18 v°.]

*Hic census est in Ascensione Domini*

- ||<sup>1</sup> Hel. e Hel. del Vignal deven ||<sup>2</sup> xviii d. de ces de la terra  
de sotz prat dal Bose e ii sol. de ||<sup>3</sup> ces del Barbelesc.  
||<sup>4</sup> B. Audebertz deu xiii d. de ces de la vinha de las Cani-  
lha-||<sup>5</sup>-rias.  
||<sup>6</sup> G. e Ray. de la Cerra deven vi d. de ces de l'airal de  
justa ||<sup>7</sup> la soa maio.

- ||<sup>4</sup> Ray. de Nuo Vila deu XVIII d. de ces de la Muzardia.  
||<sup>5</sup> Hel. Maestre deu III d. de ces de l'ort qui's entre'l mo-  
||<sup>6</sup> -li Nadalet e'l moli Guoti.

[Fol. 19.]

*Hic census est in festo Pentecostes*

||<sup>1</sup> Del moli dal Pon XVI ||<sup>2</sup> punhadieiras de fromen e i faih de jonc.

||<sup>3</sup> Hel. del Bosc deu XVIII d. entre ces e talhada del prat ||<sup>4</sup> de sotz lo bosc.

||<sup>5</sup> G. Malfitas deu VI d. de ces de la maio e I d. de las estras.

||<sup>6</sup> B. Peitavis deu III d. de ces de la maio de la Plassa.

||<sup>7</sup> G. Peitavis deu III d. de ces de la maio de la Plassa.

||<sup>8</sup> Gerauda de Calhazac deu X d. de ces de la maio.

||<sup>9</sup> W. de Mauzens deu IIII d. de ces e mealha de l'intratge ||<sup>10</sup> de la maio de davan l'uhs del mostier.

||<sup>11</sup> W. Fornjers deu VIII d. de ces de la maio nova de davan l'uhs del mostier.

||<sup>12</sup> Johans Pelhiciers deu VIII d. e mealha de ces de la maio ||<sup>13</sup> e de la meitat de l'airal de davan l'uhs del mostier e VIII d. ||<sup>14</sup> de talhada entre Nadal e Careime.

||<sup>15</sup> Johns de Siazac deu IIII d. de ces de l'ort dal Noguier Buf. ||<sup>16</sup> -fenc per na Gerauda Sarrazina.

||<sup>17</sup> Hel. del Boicho deu VI d. de ces de la terra del pe de Puh Godalh.

||<sup>18</sup> G. Jotglars deu VI d. de ces de la vinha de Puh Godalh.

||<sup>19</sup> Molina deu IIII d. de ces de l'ort de la Gautairia e deu los ||<sup>20</sup> per Hel. Arman.

||<sup>21</sup> Hel. de Salvanjo deu VIII d. de la maio qui fo ||<sup>22</sup> Brunet e deu los per na Garzen Buffeta e per Maria sa filha.

||<sup>23</sup> Ramnaus Escops deu XII d. de ces de la costa de Puh ||<sup>24</sup> Godalh.

||<sup>25</sup> Ar. Fornier de Campanha deu X d. de ces del feu de ||<sup>26</sup> Lussac qui fo a'n Hel. de la Glieia.

---

Fol.19,1 froment,faihs; 6 Petavis; 15 Noguier; 17 Godalh; 19 Jutglar.

Fol.19,25 feus.

[Fol. 19 vº.]

||<sup>1</sup> Hel, del Port deu XII d. de ces de la terra qui's te ab lo mas ||<sup>2</sup> dal Port a en desus deves la Vezera.

||<sup>3</sup> B. de la Pica e siei parcerier deven v sol. de ces de Mon- ||<sup>4</sup>-tazel e x sol. d'acapte et det los mosenher Gri, de Limulh ||<sup>5</sup> per sa filha na Guilhelma quan fo facha mongua e servizi ||<sup>6</sup> que deven del fiu.

[Fol. 20.]

*Hic census est in festo Sancti Johannis Baptiste*

||<sup>1</sup> Geraus e B. de la Guarda ||<sup>2</sup> deven II sol. de ces del fiu de la Terrassa.

||<sup>3</sup> W. e Hel. Pontonjer deven XIII d. de ces de las maios.

||<sup>4</sup> P. de Builhdoira e sas seros deven XII d. de ces de la terra ||<sup>5</sup> de sotz la Terrassa.

||<sup>6</sup> P. Meias deu VI d. de ces del solier.

||<sup>7</sup> Ar. de la Faia deu XII d. de ces de la maio qui fo G. Pompel.

||<sup>8</sup> Hel. del Solier deu XII d. de ces de la maio qui fo Ay. Sarrazi.

||<sup>9</sup> G. e B. Peitavis deven XII d. de ces de la terra dal molli Ferrat.

||<sup>10</sup> De las versanas da Sen Circ devom v sol. e vi d. de ces ||<sup>11</sup> per la domna de Montinhac.

||<sup>12</sup> Li home de la Faia deven XII d. de ces de la bordaria qui's devan la Pica e det ||<sup>13</sup> los Bertrans de Casnac per l'arma Hel. Rotbert, donzel.

||<sup>14</sup> Stephana del Caslar donet XII d. de ces qu'elh devia B. del ||<sup>15</sup> Cumbel del fiu dal Caslar e det los per voluntat e per autreh d'en P. de ||<sup>16</sup> la Barda, cavalier, de cui ela o tenia e devan lui fo fach lo dos.

||<sup>17</sup> B. de la Vaichieira deu VI d. de ces de l'airal de sotz la labenca.

||<sup>18</sup> De l'airal de sotz la labenca qui fo Gri. de Lallo devom VI d. de ces.

||<sup>19</sup> Hel. de la Boaria deu XVIII d. de ces de la terra de davan la por-||<sup>20</sup>-ta da la boaria.

[Fol. 20 vº.]

*Hic census est in festo Sancti Martialis*

||<sup>1</sup> Del molli Guoti devom VI d. ||<sup>2</sup> de ces.

*Hic census est in festo beate Marie Magdalene*

||<sup>3</sup> De la Sudria qui's en la parrophia de Sen Circ ||<sup>4</sup> devom III d. de ces per na Berniart del Puh.

[Fol. 21]

*Hic census est in festo Assumptionis Beate semperque Virginis Marie.*

||<sup>1</sup> Hel. e Ray. de la Boaria ||<sup>2</sup> deven VI d. de ces deus ortals.

||<sup>3</sup> P. de la Boaria deu VI d. de ces deus ortals.

||<sup>4</sup> W. Pontoniers deu VIII d. de ces de la terra de la Landa.

||<sup>5</sup> P. de la Boaria deu II d. de ces de l'airal de la Boaria.

||<sup>6</sup> Hel. Moliniers deu VIII d. e paia los Ramons de Chau-miers.

||<sup>7</sup> G. Manhas deu III d. de ces deus ortz d'otra'l riu e foren ||<sup>8</sup> dat per na Peronela de la Barda quan fo facha mongua.

||<sup>9</sup> Es. del Soljer deu VI d. de ces de la vinha p'en G. Sar-razi, preveir.

||<sup>10</sup> Gri. Martis deu XII d. de ces de Puh Audebert e XII d. de ces ||<sup>11</sup> de la terra dal Noguièr Buffenc.

||<sup>12</sup> De Bauvejac devom III sol. de ces e favas tenras el quart.

||<sup>13</sup> Da la Donadivía qui's en la parrophia de Sendreus devom

||<sup>14</sup> II sol. e VI d. de ces e foren dat per na Gerauda de Camlazac

||<sup>15</sup> quan fo facha mongua.

||<sup>16</sup> Del mas del Puh Sen Fron qui's en la parrophia de Jornhac devom ||<sup>17</sup> XVIII d. de ces e foren dat per na Bertranda de la Raymundia ||<sup>18</sup> quan fo facha mongua.

||<sup>19</sup> G. e Ray. la Cerra deven II d. de ces de la vinha de Puh Aude-||<sup>20</sup> bert p'en Bertran Jorda, donzel.

||<sup>21</sup> Ebratz Baussas deu V sol. de ces del fieu de las Martres ||<sup>22</sup> qui's en la parrophia de Sen Chamassi e foren dat per na Maria ||<sup>23</sup> de Sen Cibra quan fo facha mongua.

||<sup>24</sup> Del mas de Noalhac qui's en la parrophia de Sajelac devom ||<sup>25</sup> XII d. de ces e del fieu que te B. Guaris; de l'or de Birarel ||<sup>26</sup> en la parrophia de Carvas devom XII d. de ces e foren dat ||<sup>27</sup> per na Perona de Birarel quan fo facha mongua.

[Fol. 21 v°.]

||<sup>1</sup> L'afars de la Guabria e li home qui o tenen deven XII d. de ces.

||<sup>2</sup> L'afars de Lallo e li tenensier deven XII d. de ces.

||<sup>3</sup> L'afars de la Sudria e li tenensier deven XVI d. de ces e

tot ||<sup>4</sup> aisso fo dat *per* na Guilhelma de Longua quan fo facha mongua.

||<sup>5</sup> P. Ros deu XII d. de ces de la Romegueira.

||<sup>6</sup> G. e Ray, de la Cerra deven II d. de ces e II d. d'acapte deus ||<sup>7</sup> airals dal fossat dins e de fora.

[Fol. 22.]

*Hic census est in festo Nativitatis Beate Marie*

||<sup>1</sup> Li Folconenc de Tamolat deven ||<sup>2</sup> II sol. de ces del mas de Riba el quart e fo ||<sup>3</sup> dat *per* na Riolens de Clarens quan fo facha mongua e'l miehs ||<sup>4</sup> quartz de la Blainia fo datz aichemen *per* la dicha Riolen.

||<sup>5</sup> De Polhac devom III sol. *per* pa e vin e *per* porc e *per* civada.

||<sup>6</sup> G. Sonha deu III d. de ces de la terra de davan Landri-  
via.

||<sup>7</sup> Hel. de la Fauria deu II d. de ces de la maio.

||<sup>8</sup> P. Martis de la parrophia de Sen Germa deu III sol. de caor-||<sup>9</sup>-cens e foren dat *per* na Guavinda quan fo facha mongua.

||<sup>10</sup> Johans Pelhiciers deu III d. de la comba de sobre las Fon-||<sup>11</sup>-tanelas.

||<sup>12</sup> Lo mas de la Cerra qu'is en la parrophia de Sirulh III sol.

[Fol. 22 v<sup>o</sup>.]

*Hic census est in festo Sancti Juliani*

||<sup>1</sup> Guilhems Andrios deu VI d. ||<sup>2</sup> de ces de la maio e VIII d. de ces dal Nuogauti p'en Ber-||<sup>3</sup>-tran Jorda, donzel, e III d. de ces de l'or de la Rixandia.

||<sup>4</sup> P. del Sol deu VIII d. de ces de l'ochau del deime.

||<sup>5</sup> Gri. Teichendiers deu VI d. de ces de l'ort e III d. de la ||<sup>6</sup> laicha d'en Gri. de la Barda.

||<sup>7</sup> Hel. de la Gleia de Lussac deu X d. de ces de Lussac.

||<sup>8</sup> Na Panassona deu III d. de ces de la maio de josta l'es-  
pi-||<sup>9</sup>-tal e deu XII d. de ces del cazal Betonenc p'en G. Sicart.

||<sup>10</sup> P. de Buldoira ab sas seros deu XII d. de ces de la terra de la Ter-||<sup>11</sup>-rassa e V d. de ces del ort.

||<sup>12</sup> Hel. Andrios deu VIII d. de ces del Nuo Guauti *per* Ber-  
tran ||<sup>13</sup> Jorda, donzel.

||<sup>14</sup> La maios qui fo Ema del Solier de davan la forn deu VII ||<sup>15</sup> d. de ces.

- ||<sup>14</sup> G. Pelhiciers deu XII d. de ces de la maio e mai VI d.  
||<sup>15</sup> De la maio de l'or del solier de davan la porta devom VII ||<sup>16</sup> d. de ces.  
||<sup>17</sup> Raymondia de la Cumba deu V d. e mealha de ces de la ||<sup>18</sup> meitat de l'ort.  
||<sup>19</sup> Johans de la Pica deu ab Malmusso XIII d. de la maios.  
||<sup>20</sup> Malfitas e Calhavetz deven XX d. de ces de la meitat del ||<sup>21</sup> feu Maljitanenc *et dominus Geraldus del Soler alios XX d.*  
||<sup>22</sup> Johans Moliniers deu VI d. de la maio qui's davan l'es-pital.  
||<sup>23</sup> P. Forniers deu XII d. de ces qui foren dat *per* na Bertranda ||<sup>24</sup> de la Barda quan fo facha mongua e II d. *per* contra quart ||<sup>25</sup> qu'en deu mai P. Forniers.

[Fol. 23.]

- ||<sup>1</sup> Del feu Melo qu'is de la Comba devom XVIII d. de ces.  
||<sup>2</sup> Li Sjazac deven una fogaussa de III d. e XX<sup>1</sup> ova de la Fa-||<sup>3</sup> iola e tot aisso deven cumma de ces.  
||<sup>4</sup> B. Martis e P. Canetz deven XVIII d. de ces dal ortal del molí Canet que ||<sup>5</sup> comques P. Maestres lo selariers d'en Ai-||<sup>6</sup> mar de la Barda, donzel.

[Fol. 23 vº.]

*Hic census est in festo Sancti Michaelis*

- ||<sup>1</sup> Da la Sudria qui's en la parrophia ||<sup>2</sup> de Sens Circ devom II sol. p'en Peitavi de Vallas.  
||<sup>3</sup> Da la Guilhalmia qu'is en la parrophia de Mauzen devom una ||<sup>4</sup> quartieira de civada.  
||<sup>5</sup> De la maio Will. de Molhis qui's reir aquela P. Meia devom ||<sup>6</sup> XII d. de ces.  
||<sup>7</sup> Del cazal Gotj devom una emina de segle de ces.  
||<sup>8</sup> G. Nadals deu III d. de ces de la costa qui's te ab Puh Godalh ||<sup>9</sup> e deu los *per* na Bertranda de la Barda.  
||<sup>10</sup> *Noverint universi et singuli quod Ray. de Vallas miles ||<sup>11</sup> dedit de plano voluntate Deo et monasterio de Albugia et perpetuo ||<sup>12</sup> concessit I d. de acptamento in vicis Hel. Andrios et Hel. de la Parra ||<sup>13</sup> que vocantur de las Cavilhalarias pro salute anime sue et parentum ||<sup>14</sup> suorum et dominorum et quicquid juris inde habebat. Videntibus et audien-||<sup>15</sup>-tibus St. de Longuo Vado, capellanus monasterii, et Willelmo de Vallas, presbiter, ||<sup>16</sup> R. de Nove Ville, clericus, Hel. Andrios et plures alii, vidente et conce-||<sup>17</sup>-dente et audiente Petro filio suo.*

[Fol. 24.]

*Hic census est in festo Beati Hiohannis Evangeliste*

||<sup>1</sup> Raymunds del Forn de Limulh ||<sup>2</sup> deu II sol. de ces e II sol. de questa de la costa de Puh Go-||<sup>3</sup>-dailh qui fo Wll. Balier e II sol. d'acapte.

||<sup>4</sup> Johans Guarrigua deu VI d. de ces de l'airal qui's devan la soa maio ||<sup>5</sup> e VI d. d'acapte.

||<sup>6</sup> W. Sonha e Hel. Escotz deven III sol. de ces de la bordaria d'Arguas-||<sup>7</sup>-so qui's en la parrophia de Sen Sulpici e II sol. d'acapte.

||<sup>8</sup> W. de Vallas deu VI d. de ces de la riba dal vinhal e III d. d'acaptz.

||<sup>9</sup> W. del Forn deu II sol. e VI d. d'acapte del ||<sup>10</sup> cazal de la Landa e una candela la vespra de la Sen Luc.

||<sup>11</sup> Du quartairo e VI d. de ces que deu proferre l'abadesça si seiena ||<sup>12</sup> de monguas lo jorn de Sen Lhuc per remembransa de l'a-||<sup>13</sup>-niversari de ma donna n'Alau qui bastit l'abasia d'Albugua et det ||<sup>14</sup> lo luc e la candela deu ardre la nuh davan la dicha ma donna ||<sup>15</sup> n'Alau qui era donna de Montinhac.

||<sup>16</sup> W. Forniers deu VI d. de ces de la terra qui's devan Roca Pertus e III ||<sup>17</sup> d. d'acapte e det los R. Jordas.

||<sup>18</sup> G. Guarrigua e B. Godalh deven III sol. de ces e II sol. d'acapte ||<sup>19</sup> de la terra de la Crotz e foren dat per la maire R. de Vallas quan fo fa-||<sup>20</sup>-cha mongua li III sol. del des e'n P. Maestres lo celariers com-||<sup>21</sup>-pret los pui d'en R. de Vallas e l'acapte el dihs R. de Valas promes ||<sup>22</sup> en aportar bona e ferma garantia de tota gen a la maio d'Al-||<sup>23</sup>-bugua e mandet o sobre totz sos heretz onque los ||<sup>24</sup> nubliget al dih selarier per si e per la maio d'Albugia.

||<sup>25</sup> St. de la Parra deu XII d. de ces de l'ort de la Comba qui's davan ||<sup>26</sup> la maio deus Peljiciers.

||<sup>7</sup> G. Pelhiciers deu VIII d. de ces de la terra qui sun de la Crotz e VIII d. d'acapte.

[Fol. 24 v<sup>o</sup>.]

||<sup>1</sup> G. e B. de la Guarda deven XII d. de ces del pradal del Coderc ||<sup>2</sup> e XII d. d'acapte.

||<sup>3</sup> St. Moscart deu XII d. de ces de la terra de sobr'el cazal de la Landa e XII d. d'acapte.

||<sup>4</sup> G. e B. de la Guarda deven XII d. de ces de la terra dal Buc ||<sup>5</sup> e XII d. d'acapte e'l quart de totz los fruchs, excepta una

||<sup>r</sup> quartairada de terra qu'en poden retener per ort et per mainamen.

||<sup>s</sup> Hel. Guarigua deu III d. de ces de la terra de la Riba,

||<sup>p</sup> G. Faias deu III d. de ces d'aquí meehs.

---

**LISTE DES RELIGIEUSES AYANT APPORTÉ DES BIENS  
EN ENTRANT AU COUVENT DU BUGUE**

---

Barda (de la)

Bertranda, fol. 15 v<sup>o</sup>, 2 ; fol. 22 v<sup>o</sup>, 25.

Ermengart, fol. 9, 4.

Ester, fol. 10 v<sup>o</sup>, 4.

Peronela, fol. 9, 8 ; fol. 21, 8.

Birarel (de)

Perona (na), fol. 21, 27.

Camlazac (de)

Gerauda, fol. 11, 12; fol. 21, 14.

Clarens (de)

Riolens (na), fol. 22, 3.

Guavinda (na), fol. 22, 9.

Limulh (de)

Honasias, fol. 11 v<sup>o</sup>, 6.

Wlla., fol. 17, 11; fol. 14, 15; fol. 19 v<sup>o</sup>, 5.

Longua (de)

Wa. (na), fol. 10 v<sup>o</sup>, 13; fol. 15 v<sup>o</sup>, 8.

Parra (de la)

Bernarda, fol. 9, 15.

Bertranda, fol. 16 v<sup>o</sup>, 23.

Pestilhac (de)

Perona, fol. 11 v<sup>o</sup>, 19.

Raymundia (de la)

Bertranda (na), fol. 16 v<sup>o</sup>, 6-7; fol. 11, 18.

Sen Cibra (de)

Maria (na), fol. 21 22.

Il convient d'ajouter « la maire R. de Vallas », fol. 24, 19-20.

---

**TABLE DES NOMS DE PERSONNES**

---

Abrunhac (voir Brunhac).

Andrios, fol. 9 v<sup>o</sup>, 7; fol. 13, 4; fol. 16 v<sup>o</sup>, 1; fol. 22 v<sup>o</sup>, 1; fol. 22 v<sup>o</sup>, 12.

Arman, fol. 19, 20.

Asta Nova, fol. 9 v<sup>o</sup>, 12.

Audebertz, fol. 11 v<sup>o</sup>, 22; fol. 13 v<sup>o</sup>, 8; fol. 13 v<sup>o</sup>, 12; fol. 14 v<sup>o</sup>, 2; fol. 16, 17; fol. 17, 15; fol. 18, 16; fol. 18 v<sup>o</sup>, 4.

- Audois, fol. 10 v°, 19.  
Balier, fol. 24, 3.  
Barda (de la), fol. 9, 10, 13-14; fol. 11 v°, 11-12; fol. 10 v°, 3-4;  
fol. 13, 25; fol. 14, 4; fol. 14, 8; fol. 15 v° 2; fol. 15 v°,  
2-3; fol. 16 v°, 3; fol. 16 v°, 4; fol. 22 v°, 6; fol. 23, 5-6.  
Barços, fol. 15 v°, 10.  
Baussas, fol. 21, 21.  
Bernardona, fol. 12, 4.  
Bessat, fol. 18, 15.  
Biba, fol. 14, 1; fol. 17 v°, 10.  
Birarel, fol. 21, 27.  
Boaria (de la), fol. 9 v°, 4; fol. 13, 12; fol. 17 v°, 4; fol. 17 v°, 25;  
fol. 20, 19; fol. 21, 1; fol. 21, 3.  
Boicho (del), fol. 11, 10; fol. 17, 13; fol. 19, 27.  
Bosaguel (de), fol. 12, 2; fol. 12, 3.  
Bosc (del), fol. 19, 3.  
Boycho (del), fol. 21 v°, 5.  
Bru, fol. 11 v°, 20.  
Brunet, fol. 19, 22.  
Brunhac, fol. 12 v°, 1; fol. 13 v°, 8; fol. 12 v°, 10.  
Bruzac, fol. 12 v°, 3.  
Buffel, fol. 12 v°, 3.  
Buffeta, fol. 19, 22.  
Builhdoria, fol. 18, 11; fol. 22 v°, 10.  
Calhavetz, fol. 22 v°, 22.  
Calhazac (de), fol. 19, 8.  
Camblazac (de) (ou Camlazac), fol. 10 v°, 22; fol. 11, 12; fol. 13  
v°, 5-6; fol. 21, 14.  
Campanha (de), fol. 10 v°, 3; fol. 11, 24.  
Carenta (de la), fol. 17 v°, 9.  
Canetz, fol. 11 v°, 10; fol. 23, 4.  
Caslar (del), fol. 20, 14.  
Casnac (de), fol. 20, 13.  
Cerra (de la), (voir Serra), fol. 17 v°, 3; fol. 21, 19.  
Chaumiers (de), fol. 21, 6.  
Clarens (de), fol. 22, 3.  
Comba (de la) fol. 16, 19.  
Combel (del), fol. 12, 1; fol. 20, 14-15.  
Comte (del), fol. 18, 14.  
Crevens (de), fol. 16, 3.  
Cunhae (de), fol. 17 v°, 7.  
Cumba (de la), (voir Comba) fol. 10, 1; fol. 15 v°, 4; fol. 16, 19;  
fol. 18, 9; fol. 22 v°, 19.  
Cutmon (de), fol. 10, 7; fol. 11 v°, 18; fol. 12, 10; fol. 13, 13; fol.  
16, 15; fol. 16, 27; fol. 17 v°, 18-19.  
Ebrart, fol. 12, 16.  
Escotz, fol. 14, 17; fol. 24, 6.  
Faia (de la), fol. 11, 1; fol. 14 v°, 4; fol. 15, 3-4; fol. 16 v°, 16;  
fol. 20, 7; fol. 24 v°, 9.

- Fargas (de la), fol. 17, 21.  
Fauria (de la), fol. 22, 7.  
Ferras, fol. 18 v<sup>o</sup>, 10.  
Ferrans, fol. 18, 13.  
Forn (del), fol. 11, 4; fol. 12 v<sup>o</sup>, 11; fol. 24, 1; fol. 24, 9.  
Forniers, fol. 13, 8; fol. 14, 3; fol. 14 v<sup>o</sup>, 9; fol. 16, 3; fol. 16, 29;  
fol. 16 v<sup>o</sup>, 27; fol. 19, 11; fol. 19, 25; fol. 22 v<sup>o</sup>, 25.  
Garda (de la), fol. 10, 9; fol. 13 v<sup>o</sup>, 6; fol. 17, 1; fol. 17 v<sup>o</sup>, 8;  
fol. 20, 1; fol. 24 v<sup>o</sup>, 1; fol. 24 v<sup>o</sup>, 5.  
Gardela (de la), fol. 12, 13; fol. 15, 3.  
Glieia (de la), fol. 22 v<sup>o</sup>, 7.  
Godailhs, fol. 13, 19; fol. 24, 18.  
Gran Castainh (de), fol. 13 v<sup>o</sup>, 11; fol. 15 v<sup>o</sup>, 12.  
Guaris, fol. 21, 15.  
Guarrigua, fol. 11 v<sup>o</sup>, 1; fol. 14 v<sup>o</sup>, 5; fol. 16 v<sup>o</sup>, 17; fol. 17 v<sup>o</sup>, 6;  
fol. 24, 4; fol. 24, 18; fol. 24 v<sup>o</sup>, 8.  
Jorda, fol. 11 v<sup>o</sup>, 13; fol. 16 v<sup>o</sup>, 22; fol. 21, 20; fol. 22 v<sup>o</sup>, 3; fol.  
22 v<sup>o</sup>, 13.  
Jotglars, fol. 19, 18.  
Laigua (de), fol. 13, 1; fol. 13, 6; fol. 15, 1; fol. 18, 4.  
Lalho (de), fol. 20, 18.  
Landa (de la), fol. 17, 17.  
Laval (de), fol. 17, 2.  
Limulh (de), fol. 11 v<sup>o</sup>, 2; fol. 11 v<sup>o</sup>, 6; fol. 12 v<sup>o</sup>, 7; fol. 14, 13;  
fol. 14, 15; fol. 16, 28; fol. 16 v<sup>o</sup>, 26; fol. 17, 10; fol.  
19 v<sup>o</sup>, 5; fol. 19 v<sup>o</sup>, 6.  
Lobaigua (de), fol. 9 v<sup>o</sup>, 20; fol. 16, 12.  
Longa Monzia (de), fol. 12, 10.  
Longua (de), fol. 15 v<sup>o</sup>, 8; fol. 21 v<sup>o</sup>, 4; fol. 23 v<sup>o</sup>, 15.  
Maestra, fol. 12 v<sup>o</sup>, 5; fol. 13 v<sup>o</sup>, 5.  
Maeia, fol. 16, 22.  
Maestres (ou *Magistri*), fol. 11 v<sup>o</sup>, 11; fol. 12, 17, 18, 21, 31; fol.  
17, 5; fol. 18 v<sup>o</sup>, 9; fol. 23, 5; fol. 24, 20.  
Malfitas, fol. 14, 5; fol. 14, 12; fol. 18, 1; fol. 22 v<sup>o</sup>, 22.  
Malmussos, fol. 13, 10; fol. 22 v<sup>o</sup>, 21.  
Mandoras, fol. 16 v<sup>o</sup>, 12.  
Manhas, fol. 13, 20; fol. 21, 7.  
Marcilhaga, fol. 13, 18; fol. 18, 14.  
Marcilhacs, fol. 10, 20; fol. 11, 5; fol. 13, 7; fol. 13 v<sup>o</sup>, 2; fol. 13  
v<sup>o</sup>, 4; fol. 16 v<sup>o</sup>, 18; fol. 18, 8; fol. 18, 12.  
Martis, fol. 11 v<sup>o</sup>, 10; fol. 14, 1; fol. 16 v<sup>o</sup>, 4; fol. 21, 10; fol.  
22, 8; fol. 23, 4.  
Mauzens, fol. 16, 10; fol. 17, 6; fol. 18 v<sup>o</sup>, 10; fol. 19, 9.  
Meias, fol. 9 v<sup>o</sup>, 1; fol. 16, 8; fol. 16, 25; fol. 16 v<sup>o</sup>, 4; fol. 20, 6;  
fol. 23 v<sup>o</sup>, 5.  
Meiana, fol. 16, 9.  
Mejanenc, fol. 13, 17.  
Melos, fol. 12 v<sup>o</sup>, 15.  
Molhis, fol. 23 v<sup>o</sup>, 5.

- Molina, fol. 19, 19.  
Moliniers, fol. 9 v°, 20; fol. 13, 2-3; fol. 16, 12; fol. 16 v°, 2; fol. 18, 19; fol. 21, 6; fol. 22 v°, 24.  
Moscart, fol. 11 v°, 3; fol. 13, 9; fol. 13, 12; fol. 14, 8; fol. 24 v°, 1.  
Nadals, fol. 9 v°, 8; fol. 9 v°, 24; fol. 16 v°, 25; fol. 23 v°, 8.  
Nuo Vila (de), fol. 13, 13; fol. 18 v°, 8; fol. 23 v°, 16.  
Panassona (na), fol. 10, 11 et 22; fol. 22 v°, 8.  
Parlica, fol. 10, 13.  
Parliers, fol. 17, 18.  
Parra (de la), fol. 9, 15; fol. 9, 16; fol. 14, 6; fol. 14 v°, 14; fol. 14 v°, 16; fol. 16 v°, 22; fol. 17 v°, 18; fol. 24, 25.  
Peitavis (ou Petavis), fol. 16, 17; fol. 16, 17; fol. 16, 25; fol. 16 v°, 21; fol. 17 v°, 26; fol. 17 v°, 27; fol. 19, 5; fol. 19, 6; fol. 19, 7; fol. 20, 7; fol. 20, 9; fol. 23 v°, 2 (voir aussi Pictavini).  
Pelhiciers, fol. 9 v°, 17; fol. 9 v°, 22; fol. 13, 5; fol. 14 v°, 10; fol. 16, 7; fol. 16 v°, 13; fol. 18, 3; fol. 18, 17; fol. 18, 19; fol. 19, 12; fol. 22, 10; fol. 22 v°, 16; fol. 24, 26.  
Peliciera, fol. 9 v°, 8.  
Perris, fol. 12 v°, 7.  
Pestilhae (de), fol. 11 v°, 18 et 19.  
Pica (de la), fol. 13, 10; fol. 16, 14; fol. 18, 7; fol. 18, 21; fol. 19 v°, 3; fol. 22 v°, 21.  
Pictavini, fol. 13, 26.  
Pompel, fol. 20, 7.  
Portoniera, fol. 15 v°, 4.  
Pontoniers, fol. 17, 8; fol. 17 v°, 1; fol. 20, 3.  
Port (del), fol. 12 v°, 12; fol. 14 v°, 12; fol. 16 v°, 15; fol. 17 v°, 7; fol. 19 v°, 1.  
Portier, fol. 12, 15.  
Puh (del), fol. 20, 4.  
Ramundia (de la), fol. 11, 18; fol. 16 v°, 6-7; fol. 21, 17.  
Raolf, fol. 17 v°, 5.  
Rivala, fol. 17, 15.  
Roca de Sen Pompoinh, fol. 14, 11.  
Ros, fol. 21 v°, 5.  
Rossia (de la), fol. 13, 20.  
Rothbert, fol. 16 v°, 19; fol. 20, 13.  
Salatz, fol. 9 v°, 14; fol. 14 v°, 1; fol. 17, 14.  
Salvanjo (de), fol. 19, 21.  
Sarrazi, fol. 9, 21; fol. 11 v°, 16-17; fol. 16, 26; fol. 17, 5; fol. 17 v°, 22; fol. 20, 8; fol. 21, 9.  
Sarrazina, fol. 19, 16.  
Sen Chamassi (de), fol. 10 v°, 22; fol. 10 v°, 23.  
Sen Cibra (de), fol. 21, 23-24.  
Serra (de la), fol. 11, 9; fol. 13, 15; fol. 14 v°, 6; fol. 17 v°, 20; fol. 18, 2; fol. 18, 6; fol. 18, 12; fol. 18 v°, 6.  
Siazac (de), fol. 13, 21; fol. 14, 6; fol. 17 v°, 23; fol. 18, 5; fol. 19, 15; fol. 23, 2.

- Sicart (de), fol. 22 v°, 9.  
 Sol, fol. 11, 23; fol. 12, 11; fol. 13 v°, 15; fol. 17, 20; fol. 17 v°, 16; fol. 22 v°, 4.  
 Solier (del), fol. 11, 6; fol. 11, 15; fol. 11, 25; fol. 14, 14; fol. 14 v°, 4; fol. 16, 24; fol. 16 v°, 20; fol. 17, 4; fol. 17, 12; fol. 17 v°, 17; fol. 20, 8; fol. 21, 9; fol. 22 v°, 14.  
 Sohna, fol. 22, 6; fol. 24, 6.  
 Sudor, fol. 16, 13.  
 Tichendier (ou Teichendiers), fol. 9 v°, 17; fol. 15 v°, 10; fol. 22 v°, 5.  
 Tornador, fol. 13 v°, 7.  
 Trenta, fol. 9 v°, 10.  
 Truela, fol. 12 v°, 11.  
 Tuhf (del), fol. 12 v°, 18.  
 Vaichieira (de), fol. 17 v°, 24; fol. 20, 17.  
 Valada (de la), fol. 12 v°, 18.  
 Vallas (de), fol. 10 v°, 3, 7 et 8; fol. 11, 7; fol. 11 v°, 22; fol. 13, 25; fol. 15 v°, 5; fol. 16 v°, 9; fol. 16 v°, 12; fol. 17, 10; fol. 17 v°, 17; fol. 23 v°, 2; fol. 24, 8; fol. 24, 19.  
 Veirinas (de), fol. 12, 5; fol. 12, 10; fol. 16 v°, 1.  
 Vigiars, fol. 9 v°, 19; fol. 11, 8; fol. 13, 1; fol. 13, 20; fol. 13 v°, 3.  
 Vignal (del), fol. 18 v°, 1.

---

TABLE DES PRÉNOMS

---

- Agnas* de Sen Chamassi, fol. 10 v°, 23.  
*Aimar* de la Barda, fol. 23, 5 et 6.  
*Alau* (n°), fol. 24, 13.  
*Ar[man]* Audebertz, fol. 12 v°, 14; — de la Faia, fol. 11, 1; fol. 14 v°, 4; fol. 16 v°, 16; — del Forn, fol. 11, 4; — Fornier, fol. 19, 25; — Magistri, fol. 12, 18; — Parliers, fol. 17, 18.  
*Armanda* de Camblazac, fol. 12 v°, 5 et 6.  
*Audenus* de Vailas, fol. 10 v°, 4 et 5.  
*Aymar* de la Barda, fol. 11 v°, 11 et 12; fol. 23, 5 et 6; — Sarrazi, fol. 11 v°, 16; fol. 17, 5; fol. 20, 8.  
*Bernartz* (ou B.) Audebertz, fol. 13 v°, 8; fol. 16 v°, 8; fol. 18 v°, 4; — de Bosaguel, fol. 12, 2; — del Cumbel, fol. 20, 14; — de la Garda (ou Guarda), fol. 13 v°, 6; fol. 17 v°, 8; fol. 20, 1; — Godilhs (ou Godalh), fol. 13, 19; fol. 24, 18; — Guaris, fol. 21, 25; — de Laigua, fol. 15, 1; — de Longa Monzia, fol. 13, 9 et 10; — Magistri, fol. 12, 21; — Martis, fol. 11 v°, 10; fol. 23, 4; — Moliniers, fol. 16 v°, 2; — Peitavis, fol. 17 v°, 26; fol. 19, 6; fol. 20, 9; — de Pestilhae, fol. 11 v°, 18; — de la Pica, fol. 18, 7; fol. 19 v°, 3; — de la Rossia, fol. 12, 20; — Sarrazi, fol. 17 v°, 22; — Teichendiers, fol. 15 v°, 10; — de la Vaichieira, fol. 17 v°, 24; fol. 20, 17; — de Vallas, fol. 11, 7.

- Bertrans* Jorda, fol. 9, 15; fol. 11 v°, 13; fol. 16 v°, 22; fol. 21, 20; fol. 22 v°, 2 et 3; fol. 22 v°, 12 et 13; — de Casnac, fol. 20, 13; — Moliniers, fol. 18, 19; — Tichendier, fol. 9 v°, 16.
- Bernarda* de la Barda, fol. 15 v°, 23; fol. 22 v°, 25 et 26; — de la Ramundia (ou Raymundia), fol. 21, 17.
- Ebratz* Baussas, fol. 21, 21; — la Roca, fol. 14, 11.
- Ema* del Solier, fol. 22 v°, 14.
- Ermengart* de la Barda, fol. 9, 13 et 14; — Maestre de Limulh, fol. 12 v°, 5.
- Ester* de la Barda, fol. 10 v°, 3 et 4.
- Estevena* (ou *Stephana* ou *Sa*) del Caslar, fol. 20, 14; — Parlica, fol. 10, 13; — Pelicieira, fol. 9 v°, 8.
- Esteves* (ou *St*) del Boycho, fol. 21 v°, 5; — de Cutmun, fol. 17 v°, 18 et 19; — de las Fargas, fol. 17, 21; — Ferrans, fol. 18, 13; — Forniers, fol. 14, 6; — de la Guarda, fol. 17, 1; — de Laigua, fol. 13, 6; — Marsilhacs, fol. 13, 7; fol. 13 v°, 4; fol. 18, 12; — Moscartz, fol. 13, 22; fol. 13 v°, 1; fol. 14 v°, 8; fol. 24 v°, 3; — de la Parra, fol. 9, 15; fol. 14, 6; fol. 14 v°, 7; fol. 17 v°, 18; fol. 24, 25; — del Port, fol. 14 v°, 12; fol. 16 v°, 15; fol. 17 v°, 7; — de Siazac, fol. 13, 21; fol. 14, 6; — del Solier, fol. 11, 6; fol. 14, 14; fol. 14 v°, 4; fol. 16, 24; fol. 16 v°, 20; fol. 21, 9.
- Garsens* (ou *Guarsens*) Buffeta, fol. 19, 22; — Pontoniera, fol. 15 v°, 4; — de Veirinas, fol. 16 v°, 1.
- Gaubert* de la Carenta, fol. 17 v°, 9.
- Gerauda* de Calhazac, fol. 19, 8; — de Camlazac, fol. 11, 12; fol. 21, 15; — Sarrazina, fol. 19, 16; — Truela, fol. 12 v°, 11.
- Geraus* de Crevens fol. 16, 3; — de la Guarda, fol. 20, 1; — Pilhiciers, fol. 18, 19.
- Gri*[moald] (ou *G.*) de la Barda, fol. 9, 10; fol. 14, 3; fol. 16 v°, 3; fol. 16 v°, 4; fol. 22 v°, 6; — del Comte, fol. 18, 14; — de Cutmon, fol. 10, 7; fol. 11 v°, 18; fol. 12, 10; fol. 13, 19; fol. 16, 15; — de la Faia, fol. 15, 3 et 4; fol. 24 v°, 9; — Ferras, fol. 18 v°, 10; — de la Garda (ou Guarda), fol. 17 v°, 8; fol. 24 v°, 1; fol. 24 v°, 5; — de la Gardela, fol. 12, 13; fol. 15, 3; — Guarrigua, fol. 11 v°, 1; fol. 14 v°, 5; fol. 17 v°, 6; fol. 24, 18; — Jotglars, fol. 19, 18; de Lallo, fol. 20, 18; — de Laval, fol. 17, 2; — de Limulh, fol. 11 v°, 2; fol. 11 v°, 6; fol. 14, 13; fol. 19 v°, 4; fol. 14, 15; fol. 16, 18; fol. 16 v°, 26; fol. 17, 10; fol. 19 v°, 6; — Meias, fol. 16, 25; Mosecart, fol. 13, 12; — Nadals, fol. 9 v°, 8; fol. 9 v°, 24; fol. 16 v°, 24; fol. 23 v°, 8; — Peitavis, fol. 16 v°, 21; fol. 17 v°, 27; fol. 19, 5; fol. 19, 7; fol. 20, 7; — Pelhiciers, fol. 9 v°, 22; fol.

16, 7; fol. 22 v°, 16; — Pompel, fol. 20, 7; — Portier, fol. 12, 15; — Rotbert, fol. 16 v°, 19; — Sarrazi, fol. 9, 21; fol. 11 v°, 16 et 17; fol. 16, 28; fol. 21, 9; — de Sen Chamassi, fol. 10 v°, 22; — la Serra, fol. 11, 9; fol. 13, 15; fol. 14 v°, 6; fol. 17 v°, 20; fol. 18, 2; fol. 18, 6; fol. 18, 13; fol. 18 v°, 6; — Sicart, fol. 22 v°, 9; — del Sol, fol. 12, 11; — del Solier, fol. 17 v°, 17; — Sonha, fol. 22 v°, 18; — Tichandier, fol. 22 v°, 18; — de la Valada, fol. 12 v°, 18; — Vigiers, fol. 11, 8; fol. 13 v°, 3.

*Guavinda*, fol. 22, 9.

*Guilhem* (ou *W.* ou *Wilm.*) Andrios, fol. 22 v°, 1; — Balzer, fol. 24, 3 — de la Barda, fol. 14, 8; — de Beguarroca, fol. 14, 9; — de Bruzac, fol. 12 v°, 3; — de Ciazac (ou Siazac), fol. 9 v°, 19; fol. 17 v°, 23; — del Combel, fol. 12, 1; — del Forn, fol. 13, 14; fol. 14 v°, 18; fol. 24, 9; — Forniers, fol. 14 v°, 3; fol. 14 v°, 9; fol. 16, 3; fol. 19, 11; fol. 19, 9; — de Laigua, fol. 13, 1; fol. 18, 4; — Marcihacs, fol. 18, 8; — de Mauzens, fol. 16, 10; fol. 17, 6; fol. 18 v°, 10; fol. 19, 9; — Moliniers, fol. 9 v°, 20; — Peitavis (ou *Pictavin*), fol. 13, 26; fol. 16 v°, 21; fol. 16, 18; fol. 16, 21; — Pelhiciers, fol. 14 v°, 10; fol. 16 v°, 13; fol. 18, 17; — Pontoniers, fol. 17, 8; fol. 20, 3; fol. 21, 4; — Sonha, fol. 24, 4; — de Vallas, fol. 11 v°, 21; fol. 11 v°, 23; fol. 13, 25; fol. 17 v°, 17; fol. 24, 8.

*Guilhelma* Comtess, fol. 11 v°, 27; — de Limulh, fol. 14, 15; fol. 19 v°, 5; — de Longua, fol. 15 v°, 8; fol. 21 v°, 4; — Nadals, fol. 16 v°, 25; — Sarrazis, fol. 16, 27.

*Holias* (ou *Hel.*) Andrios, fol. 9 v°, 7; fol. 13, 4; fol. 16 v°, 1; fol. 22 v°, 12; — Arman, fol. 19, 20; — Audois, fol. 10 v°, 19; — de la Barda, fol. 13, 25; fol. 15 v°, 2; — Biba, fol. 19 v°, 14; — de la Bearia, fol. 11 v°, 13; fol. 13, 13; fol. 17 v°, 25; fol. 21, 1; — del Boicho, fol. 11, 10; fol. 17, 13; fol. 17, 13; fol. 19, 17; — del Bosc, fol. 19, 3; — de Campanha, fol. 11, 23; — de Cunhac, fol. 17 v°, 7; — Ebrats, fol. 9, 20; fol. 12, 16; — Escotz, fol. 24, 6; — de la Fauria, fol. 22, 7; — de la Glieia, fol. 22 v°, 7; — Guarigua, fol. 24 v°, 8; — Maestre, fol. 18 v°, 9; — Magistri, fol. 12, 17; — Moliniers, fol. 13, 2 et 3; fol. 21, 6; — Pontoniers, fol. 17 v°, 1; fol. 20, 3; — del Port, fol. 14 v°, 12; fol. 19 v°, 3; — Rotbert, fol. 20, 13; — de Salvanjo, fol. 19, 21; — de Sendreus, fol. 11, 21; — del Sol, fol. 13 v°, 15; fol. 17 v°, 15; — del Solier, fol. 11, 15; fol. 11 v°, 15; fol. 17, 4; fol. 17, 12 et 20; fol. 20, 8; — Sudor, fol. 16, 13; — Tichendier, fol. 9 v°, 10; — del Vignal, fol. 18 v°, 1.

*Hel.* na de Sendreus, fol. 11, 21.

*Honasias* na de Limulh, fol. 11 v°, 6.

- Icelina* de Gran Castainh, fol. 13 v°, 11.
- Johans* Forniers, fol. 13, 8; — Guarrigua, fol. 24, 4; — de la Landa, fol. 17, 17; — Moliniers, fol. 16, 12; fol. 22 v°, 24; — de Nuo Vila, fol. 13, 13; — Parliers, fol. 17, 18; — Pelhiciers, fol. 9 v°, 17; fol. 13, 5; fol. 19, 12; fol. 22, 10; — de la Pica, fol. 16, 14; fol. 18, 21; fol. 22 v°, 21; — del Port, fol. 12 v°, 12; — Raolf, fol. 17 v°, 16; — de Siazac, fol. 18, 5; fol. 19, 15; — del Sol, fol. 13 v°, 15; fol. 17, 20; fol. 17 v°, 16; — Tornador, fol. 13 v°, 7.
- Jouana* de la Batut, fol. 13 v°, 13.
- Maria* Asta Nova de Limulh, fol. 9 v°, 13; — Buffeta, fol. 19, 22; — de Sen Cibra, fol. 21, 22 et 23; — de Vallas, fol. 16 v°, 9.
- Perona* de Birarel, fol. 21, 27; — de Pestilhae, fol. 11, v°, 18.
- Peronela* de la Barda, fol. 9, 9; fol. 21, 8; — de Gran Castainh, fol. 15 v°, 12.
- Perris* de Limulh, fol. 13 v°, 7.
- Petronilla* de la Parra, fol. 14 v°, 14.
- Peyre* Audebertz, fol. 13 v°, 12; fol. 14 v°, 2; — de la Barda, fol. 20, 15 et 16; — Bardos fol. 15 v°, 10; — del Bessat, fol. 18, 5; — de la Boaria, fol. 9 v°, 4; fol. 17 v°, 4; fol. 21, 3; fol. 21, 5; — de Builhorig (ou Builhdoira), fol. 18, 11; fol. 20, 4; fol. 22 v°, 10; — Canetz, fol. 11 v°, 10; fol. 23, 4; — Forniers, fol. 16, 29; fol. 16 v°, 8; fol. 16 v°, 27; fol. 22 v°, 25; — de Limulh, fol. 16, 26; fol. 16, 28; — de Lobai-gua, fol. 9 v°, 20; fol. 16, 12; — Maestre, fol. 17, 5; — fol. 20, 6; fol. 23, 5; — Marilhaes, fol. 11, 5; fol. 13 v°, 2; fol. 16 v°, 18; — Martis, fol. 22, 8; — Meias, fol. 9 v°, 1; fol. 16, 8; fol. 16 v°, 4; — Melos de Limulh, fol. 12 v°, 15; — Moscart, fol. 13, 9; fol. 14, 8; — Ros, fol. 21 v°, 5; — del Sol, fol. 11, 23; fol. 22 v°, 4; — de Vallas, fol. 15 v°, 5; fol. 17, 10.
- Pons* de Beguarroca, fol. 14, 9.
- Ramons* de Chaumiers, fol. 21, 6.
- Raymons* (ou R.) Audebertz, fol. 9, 6; fol. 11 v°, 22; fol. 11 v°, 28; fol. 16, 17; fol. 17, 15; — de la Boaria, fol. 21, 1; — del Forn, fol. 11, 4; fol. 12 v°, 16; fol. 24, 1; — de la Cerra (ou Serra), fol. 13, 15; fol. 14 v°, 6; fol. 17 v°, 3; fol. 18 v°, 6; fol. 21, 9; fol. 21 v°, 6; — Jerdas, fol. 24, 17; — de Nuo Vila, fol. 18 v°, 8; — de Vallas, fol. 15 v°, 4; fol. 16 v°, 9; fol. 16 v°, 12; fol. 24, 19; — Vigier, fol. 9 v°, 19.
- Raimunda* Bernardona, fol. 12, 4; — de la Comba (ou Cumba), fol. 15 v°, 4; fol. 16, 19; fol. 18, 9; fol. 22 v°, 19; — de Cutmun, fol. 16, 27; — Meiana, fol. 16, 9; — de Veirinas, fol. 12, 5.

- Ranmaus* Escops (ou Escots), fol. 14, 17; fol. 19, 23.  
*Reinaï* de Bosaguel, fol. 12, 3.  
*Riolens* na de Clarens, fol. 22, 3.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

- \*Aigua Negra, fol. 9 v°, 12, *Aygues-Nègres*, ham., com. de Limeuil.  
Albugua (ou Albugia), fol. 11 v°, 2; fol. 17, 10; fol. 24, 13; fol. 24, 22 et 23, *Le Bugue*.  
\*Arguasso, fol. 24, 6, lieu-dit, paroisse de St-Sulpice, com. du Bugue.  
\*Arnolfia (la), fol. 17 v°, 12.  
Audritz, fol. 16, 5, *Audrix*, com., can. de St-Cyprien.  
\*Bafura (la), fol. 9, 20.  
\*Balbaria (la), fol. 11, 4, *la Barbarie*, com. des Eyzies-de-Tayac.  
\*Banquiers, fol. 12 v°, 2, 4, 7, 10, 16, *Banquet*, lieu-dit, com. des Eyzies.  
Barbelesc, fol. 18 v°, 3, *Barbeley*, lieu-dit, com. de Cornille, can. de Savignac-les-Eglises.  
\*Bauvejac, fol. 11, 2; fol. 21, 12, *Bauvezac*, com. de St-Chamassy.  
Begarroca, fol. 14, 11, *Bigaroque*, com. du Coux.  
\*Betonene (cazaï), fol. 22 v°, 9, com. du Bugue. (?)  
\*Birarel, fol. 21, 25; lieu-dit, com. de Carves, can. de Belvès.  
Blainia (la), fol. 22, 4, *la Bleynie*, ham., com. de Paeyrac, can. de Cadouin.  
Boaria (la), fol. 20, 19; fol. 21, 5, *la Borie*, ham., can. du Bugue.  
\*Boichieira (la), fol. 10 v°, 3.  
Boicho (lo), fol. 9 v°, 3, *Buisson* (le), com. de Journiac.  
\*Bore, fol. 11 v°, 16.  
Bosaguel, fol. 12, 1, *Boussagel*, com. de Marnac, can. de St-Cyprien.  
\*Bose, fol. 15, 11.  
Bragus, fol. 11, 20, *Bragut*, ham., com. de Journiac.  
Brulh, fol. 12, 9, *Breuilh* (le), com. du Bugue.  
Buc, fol. 24 v°, 5, com. du Bugue ou de Veyrines. (?)  
\*Buffene (nôguier), fol. 19, 15.  
Buguasso fol. 17 v°, 5, *Bugassou* (le), ham., com. de Mauzens-Miremont.  
Cabans, fol. 14, 10, com. du Buisson, can. de Cadouin.  
Calbazac, fol. 11, 23; fol. 13 v°, 16; fol. 17 v°, 16, com. du Bugue. (?)  
Caminada (la), fol. 17, 9, *Caminades* (les), ham. com. de Molières, can. de Cadouin. (?)

1) Sont précédés d'un astérisque les noms de lieu non signalés dans le *Dictionnaire topographique de la Dordogne*.

- Campanha, fol. 13 v°, 16, fol. 19, 25, *Campagne*, com., can. du Bugue.
- \*Camp Lepa, fol. 13, 13.
- \*Canilharias (las), fol. 11, 5; fol. 11, 6; fol. 13 v°, 12; fol. 18 v°, 4, com. du Bugue. (?)
- \*Capial (maio dal), fol. 13, 15.
- Carvas, fol. 21, 26, *Carves*, com., can. de Belvès.
- Caslar (fieu del), fol. 20, 15, *Chalard* (le), com. de Savignac-du-Bugue, ou *Chaylard* (le), com. de Manaurie, ou *Cheytlar* (le), écart, com. de Mauzens-Miremont.
- \*Cazal Guoti, fol. 23 v°, 7.
- \*Cerra (mas de la), fol. 22, 12, la *Serre-del-Dugat*, com. de Sireuil.
- \*Coderc, fol. 24 v°, 1, com. du Bugue. (?)
- \*Cumba (la), fol. 23, 1; fol. 24, 25.
- Cotaudias (mas de las), fol. 10 v°, 2, *Couteaudit*, com. de la Cropte, can. de Vergt.
- \*Crevens, fol. 9 v°, 11; fol. 16, 29; fol. 16 v°, 27.
- \*Cros (vinha dal), fol. 10 v°, 23, com. de St-Chamassy, de Berbiguières ou de Journiac. (?)
- \*Croza (mas de la), fol. 16, 28, *Croze* (la), com. du Bugue.
- \*Crotz (terra de la), fol. 24, 19, com. du Bugue. (?)
- \*Cumba (la), fol. 16, 26, nom fréquent rencontré dans les communes du Buisson, du Coux, de Limeuil, de St-Cirq.
- \*Cumbas (las), fol. 15 v°, 11, com. de St-Chamassy.
- Cutmon, fol. 10 v°, 25, *Cumont*, com. du Bugue.
- \*Dona Divia, fol. 11, 11; fol. 21, 13, *Donedevie*, com. de Cendrieux, can. de Vergt.
- Dotz (terra de la), fol. 13, 16, *Ladoux*, ham., com. du Bugue.
- Faia (la), fol. 20, 12, la *Fage* ou la *Faye*. (?)
- \*Faiola (la), fol. 13, 21; fol. 23, 23.
- \*Fargua (la), fol. 16 v°, 20.
- \*Fauguaria (la), fol. 17 v°, 12.
- Folcairac, fol. 17 v°, 3, *Falgayrat*, com. de St-Chamassy, ou *Falguerat*, com. du Buisson, ou *Fougerac*, com. de la Cropte.
- \*Fontanillas (terra de), fol. 17 v°, 20, 22; fol. 22, 10, *Fontenille*, écart, com. du Bugue.
- Gardela, Guardela (la), fol. 11 v°, 8, Gardelle (la), com. du Bugue.
- Gautaira (la), fol. 19, 19, la *Gauterie*, com. de St-Félix-de-Reillac, can. du Bugue.
- \*Gerardia (la), fol. 11 v°, 4; fol. 13, 19; fol. 13 v°, 8.
- Gota Negra, fol. 9 v°, 5; fol. 11 v°, 14, *Goute-Nègre*, com. du Bugue,auj. *Boutenègre*.
- Gran Castanh, fol. 15 v°, 13, *Grand-Castang*, écart, com. de St-Cyprien.
- Grimordia (la), fol. 11 v°, 5.
- \*Guabria (la), fol. 15 v°, 6; fol. 21 v°, 1.
- \*Guairaudia (la), fol. 10 v°, 25.
- Guardela, voir Gardela.
- Guarrie, fol. 17 v°, 9, *Garrigue*, com. du Bugue.

- \*Guilhelmia, fol. 23 v°, 3, com. de Mauzens, can. du Bugue.  
\*Ilas (mas de la), fol. 10 v°, 8.  
Jornhac, fol. 11, 17; fol. 11, 20; fol. 16 v°, 5; fol. 21, 16, *Journiac*, com. du Bugue.  
\*Labenca (la), fol. 13, 4; fol. 17 v°, 6; fol. 20, 17; fol. 20, 18; *Labinche*, com. de Fleurac.  
Lalho (ou Lalo), fol. 10 v°, 10; fol. 15 v°, 8; fol. 21 v°, 2, *Lalot*, ham., com. de Jurniac.  
Lambertia (la), fol. 13 v°, 10, *Lambertie*, com. du Bugue.  
Landa (la), fol. 17 v°, 3; fol. 21, 4; fol. 24, 10; fol. 24 v°, 4, *la Lande*, com. du Bugue.  
Landrivia, fol. 22, 6, *Landrevie*, quartier du Bugue.  
\*Langlada, fol. 9 v°, 21.  
\*Laudsbertia, fol. 10, 19.  
Limulh, fol. 11, 4; fol. 12 v°, 1, 8, 15; fol. 17, 22; fol. 24, 2, *Limeuil*, com., can. de Ste-Alvère.  
Lussac (fieu de), fol. 19, 26; fol. 22 v°, 7, com. de St-Cyprien.  
\*Malfitanene (fieu), fol. 22 v°, 23.  
\*Marcilhaguia, fol. 10 v°, 21.  
Martres (fieu de las), fol. 21, 21, *les Martres*, paroisse de St-Chamassy.  
\*Mas (ie), fol. 16, 5, com. d'Audrix.  
Mas Reial, fol. 10, 17, *Mas-Réal*, écart, com. de St-Laurent-du-Ma-noire. (?)  
Mauzen, fol. 23 v°, 3, *Mauzens*, com., can. du Bugue.  
\*Melo (fieu), fol. 23, 1.  
\*Moli Canet, fol. 11 v°, 11; fol. 23, 5.  
Moli Ferrat, fol. 9, 17; fol. 16 v°, 2; fol. 20, 9, com. de St-Cirq.  
Moli de la Guarnel, fol. 18, 22.  
\*Moli Gueti, fol. 9, 11; fol. 18 v°, 10; fol. 20 v°, 1.  
\*Moli Nataletz, fol. 15, 6; fol. 18 v°, 10.  
\*Moli dal Noguier, fol. 13 v°, 9.  
\*Moli de Lastoelhias, fol. 11 v°, 26.  
\*Moli del Pon, fol. 9, 8; fol. 15, 5; fol. 16, 1; fol. 19, 1.  
Montinhac, fol. 20, 11; fol. 24, 15, *Montignac*, ch. l. de canton.  
Montazel, fol. 15, 9; fol. 16 v°, 14; fol. 17, 4; fol. 19 v°, 3, *Montazel*, com. du Bugue.  
\*Mont Orsal, fol. 12 v°, 14.  
\*Munturuc, fol. 12, 20.  
Muzardia, fol. 18 v°, 8, *la Musardie*, com. de Campagne.  
Nauvas, fol. 17 v°, 14, *les Nauves*. (?)  
Noalhac, fol. 21, 24, *Nonailiac*, com. de Sagelat, can. de Belvès.  
Noguier Buffenc, fol. 12, 2; fol. 19, 15; fol. 21, 10.  
\*Novitals, fol. 11, 1.  
\*Nuoguant, fol. 22 v°, 2, 12.  
\*Parlic, fol. 18, 10.  
\*Parliquia (la), fol. 15, 8.  
\*Peira Levada, fol. 11, 14, *Peyre-Levade*, com. du Bugue ou de Bigaroque.

- Peiral, fol. 13, 9, *Peyral*, ham. com. de Cussac, can. de Cadouin. (?)  
\*Pereguanh, fol. 17 v°, 10.  
\*Pica (la), fol. 20, 12, *la Pique*, com. des Eyzies-de-Tayac.  
\*Plassa (la), fol. 13,5; fol. 16 v°, 15.  
Polzac, fol. 11, 19, com., can. de Montignac.  
\*Poiet, fol. 9 v°, 5; fol. 11, 8; fol. 14, 17, lieu-dit, com. du Bugue.  
Polzac, fol. 22, 5, *Pouillat*, com. de Fleurac, can. du Bugue.  
Port (el), fol. 11 v°, 3; fol. 19 v°, 2, lieu-dit du Bugue ou de Campagne.  
Portalh, fol. 12 v°, 21, ou *le Porteil*, com. de Campagne, ou *le Portail-Rouge*, com. du Bugue.  
\*Puh Audebert, fol. 21, 10; fol. 21, 19, *Puy-Audebert*, lieu-dit, com. du Bugue.  
\*Puh Gedalh, fol. 13, 14; fol. 18, 20; fol. 18, 21; fol. 19, 17, 18, 23; fol. 23 v°, 8; fol. 24, 2.  
\*Puh Cer, fol. 10, v°, 18.  
Puh Sen Fron, fol. 11, 17; fol. 16 v°, 5; fol. 21, 16, com. de Journiac.  
Quaintania (la), fol. 12 v°, 9; fol. 12 v°, 15.  
\*Raolfia (la), fol. 11 v°, 1; fol. 17, 21.  
Riba (mas de), fol. 22, 2; fol. 24 v°, 8, *Rives*, com. du Bugue.  
\*Ribeira (la), fol. 13 v°, 2, *la Rivière*, com. des Eyzies.  
\*Rixiandia (la), fol. 14 v°, 1; fol. 14 v°, 8, 17; fol. 22 v°, 3.  
\*Redon (prat), fol. 12, 18.  
\*Roca Pertus, fol. 24, 16.  
Roda Miola, fol. 14 v°, 9; fol. 16, 8; fol. 16 v°, 9, *Rode-Mieule*, lieu-dit, com. de Journiac.  
Romeguieira, fol. 21 v°, 5, *la Roumcyère*, com. de Tayac.  
Sajelac, fol. 21, 24, *Sajelat*, com. de Campagne, can. de Belvès.  
Salvanje, fol. 9, 19, *Salvanjou*, lieu-dit, com. du Bugue.  
Sen Chamassi, fol. 15 v°, 11; fol. 21, 22, *St-Chamassy*, com., can. de St-Cyprien.  
Sen Cire (ou Sen Sire), fol. 13, 15; fol. 18, 19; fol. 20, 10; fol. 20 v°, 3; fol. 23 v°, 2, *St-Cire*, com., can. du Bugue.  
Sen Germa, fol. 22, 8, *St-Germain*, com., can. de Belvès.  
Sen Marcel, fol. 12 v°, 13; fol. 13, 8; fol. 13 v°, 4; fol. 14 v°, 13; fol. 15, 1; fol. 16, 14; fol. 17 v°, 1, *St-Marcel*, ancienne paroisse du Bugue.  
Sen Pompoinh, fol. 14, 11, *St-Pompon*, ham., com. de St-Cyprien.  
\*Sen Sor, fol. 14, 10, *St-Sour*, lieu-dit, com. du Buisson.  
Sen Sulpici, fol. 24, 7, *St-Sulpice du Bugue*, ancienne paroisse.  
\*Siazac, fol. 9 v°, 1; fol. 16, 19.  
Sandreus, fol. 11, 11; fol. 21, 13, *Cendrieux*, com., can. du Bugue.  
\*Single (fiu del), fol. 9 v°, 4, *le Cingle* du Bugue, lieu-dit, com. du Bugue.  
Sinhac, fol. 13, 16, *Signac*, com. de Grives.  
S'rulh, fol. 22, 12, *Streuil*, com., can. de St-Cyprien.  
\*Sudria (la), fol. 15 v°, 7; fol. 20 v°, 3; fol. 21 v°, 3; fol. 23 v°, 1, com. de St-Cire.

- Surguiers, fol. 9 v°, 25.  
Tala Buo, fol. 11 v°, 17, *Taillebouc*, com. de Mauzens.  
Tamclat, fol. 22, 1, *Trémolat*, com. de Ste-Alvère.  
Tayac, fol. 15, 12, com. des Eyzies.  
Terrassa (lieu de la), fol. 20, 2; fol. 20, 5; fol. 22 v°, 10, *Terrassat* (la), ham., com. du Bugue.  
Tclondet (le), fol. 15 v°, 1, *Tourondet* (le), com. du Buisson.  
Toron, fol. 12 v°, 6, *Touron*, com. de Campagne.  
Tremola (la), fol. 17 v°, 15.  
Valada (la), fol. 12 v°, 17, 18, la *Valade*, lieu-dit de la com. de St-Avit-de-Vialard.  
\*Vallas (la costa de), fol. 16 v°, 13, lieu-dit de la com. du Bugue.  
Vernha (la), fol. 10, 26.  
\*Versanas (las), fol. 20, 10, terre sise à St-Cirq.  
Vielmun, fol. 17, 7, *Vielmont*, ham., com. de Fleurac, can. du Bugue.  
Viviers (lieu de), fol. 17, 1, com. du Bugue.

### FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS LAPIDAIRES TROUVÉES A CHANCELADE

Le premier fragment a été découvert dans un tas de pierres qui encombraient la grande salle voûtée d'arêtes, limitant à l'ouest les bâtiments abbatiaux de Chancelade. Il mesure 80 cm. de longueur, et 26 cm. dans sa plus grande largeur ; la dalle calcaire, brisée, a une épaisseur de 9 cm. Ce qui reste de l'inscription couvre deux lignes séparées par deux traits horizontaux qui ont servi de limite au lapicide. Les caractères, de belles capitales latines (sauf un D oncial) mesurent 10 cm. de hauteur ; ils sont gravés en creux, assez profondément.

La première ligne se lit aisément :

ABBAS FOLCAUDUS

La seconde est plus malaisée à déchiffrer :

SSIDUE XPO C

ce qui pourrait peut-être se lire :

(A)SSIDUE XR(IST)O C

Nous ignorons absolument de quel genre d'inscription il s'agit : funéraire, commémorative ou dédicatoire. Le D de la première ligne est une onciale, et celui de la seconde ligne une capitale latine ; les O sont en forme de navette ; dans le mot FOLCAUDUS, le A et le N sont conjoints,

et le C est enclavé dans le L ; les C sont à angles droits ; le B est à deux panses nettement séparées. Cette graphie pourrait appartenir aux habitudes épigraphiques du xii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Cette inscription rappelle le nom de celui qui fut le véritable fondateur de l'abbaye de Chancelade : FOLCAUDUS ou FOUCAULD<sup>2</sup>.

L'abbaye de Cellefrouin avait été fondée vers 1047 ; Folcaudus en fut abbé en 1109. C'est donc à l'extrême début du xii<sup>e</sup> siècle qu'il a pu fonder l'abbaye de Chancelade. L'abbé Riboulet, dans son étude sur l'abbaye de Chancelade (Présent *Bulletin*, 1882, p. 116) l'appelle Foucault ; et Teyssandier, en 1732, dans son *Mémoire sur l'état de l'abbaye de Chancelade et la succession de son abbé*<sup>3</sup> l'appelle FALCAUDUS.

Quoi qu'il en soit, cet humble fragment d'inscription lapidaire est précieux puisqu'il nous atteste le nom du fondateur de l'une des grandes abbayes périgourdines.

\*  
\*\*

D'autres fragments d'inscriptions sont encore repérables, remployés qu'ils sont dans le logis de l'Abbé (bâtiment le plus oriental de l'abbaye) sur sa façade occidentale, près de l'angle sud-ouest. Les lettres, de belles capitales, hautes de 40 cm., gravées en creux, apparaissent sur des pierres (60×30 cm.) qui ont été recoupées et appareillées

---

(1) D'après les critères et les exemples donnés par M. Paul Deschamps : « Etude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du xii<sup>e</sup> siècle », dans le *Bulletin monumental*, 1929, pp. 5 à 86.

(2) Nous savons, par la *Gallia Christiana*, qu'il était abbé de Cellefrouin en Augoumois et qu'il fonda Chancelade. A propos de celle-ci, la *Gallia* dit : « ...condatur a piis viris qui juxta Petracorium leuca vel circiter in inculto solo sub regimine FULCAUDI abbatibus Cellae-Frutini vitam eremiticam profitebantur » (*Gall. Christ.* II, col. 1502). Aux *Instrumenta* (II, col. 493), la *Gallia* écrit FOLCAUDUS, et, ailleurs, (II, col. 1047) « FULCAUDUS abbas Cellae-frutini an 1109, ex Chartul. eccl. cath. Engolism. »

(3) Publ. par le Chanoine Mayjonade dans la *Revue Mabillon*, 1927.

pour un remploi ; certaines ont été buchées. On peut simplement lire, sur quatre pierres différentes, les signes suivants :

IVS ARCH  
TVMVLA  
DI  
TVS  
FRA  
ACO  
O  
S

Jean SECRET.

ERRATA

- P. 9, ligne 2, lire *la Baconnière*.  
11 25 *élections*.  
17 12, à la fin, ajouter ».  
17 35, lire *Castelnaud*.  
33 4 *au chemin*.  
35 voir p. 96.  
36, ligne 15, lire *N' Alau*.  
40 34 *conséquence*.  
41 11 *cur*.  
16 *on*.  
47 26 *ouvrage*.  
65 2 *XIV<sup>e</sup>*.  
94 18 *Vauclaire*.  
97 13 *Grillon*.  
98 19 *1895*.  
99 27 *1955*.  
124, lignes 10-13 à rayer, faisant double emploi avec la note 3.  
114, ligne 1, ouvrir la parenthèse avant *de Taillefer*.  
126, ligne 6, lire *six*.  
» ligne 9, effacer le (3) dont la référence avait été supprimée.  
128, ligne 29, supprimer *arrière*.  
130, ligne 17, lire *fat*.

## TABLE DES MATIÈRES

### DU TOME LXXXIII

Conseil d'administration et Bureau .....	5
Assemblée générale du jeudi 3 janvier 1936 .....	7
— — — 2 février — .....	10
Séance mensuelle du jeudi 1 <sup>er</sup> mars 1936 .....	13
— — — 3 avril — .....	49
— — — 3 mai — .....	32
— — — 7 juin — .....	57
— — — 3 juillet — .....	97
— — — 2 août — .....	104
— — — 6 sept. — .....	110
— — — 4 oct. — .....	143
— — — 8 nov. — .....	132
— — — 6 déc. — .....	159
Congrès des Sociétés savantes de 1937 .....	119
Le camp de César de la Bessède (Cl. BARRIÈRE) .....	20
Lagrange-Chancel et ses <i>Philippiques</i> [suite et fin] (D <sup>r</sup> Ch. LAFON) .....	23
Notes archéologiques : I. Le fort de Molières. — II. Les ruines d'Aillac (J. SECRET) .....	31
Le cartulaire du Bugue et le ms. fr. 11638 de la Bibliothèque Nationale (J. VALETTE) .....	36
Correspondance du Procureur du Roi à Périgueux de 1817 à 1820 (J. SAINT-MARTIN) .....	63
Note complémentaire à la vie de La Boétie (J. SE- CRET) .....	76
A propos des incidents qui marquèrent l'élection des députés du Clergé du Périgord aux Etats Géné- raux (1789). [D <sup>r</sup> Ch. LAFON] .....	80
Réquisitions de guerre de l'an II (A. JOUANEL) ....	85
Esquisse du passé franciscain du Périgord (le R. P. DURIEUX) .....	89, 132, 167

L'église et la tour de la Vierge à Clermont-de-Beauregard (J. SECRET) .....	120
Le testament du m <sup>is</sup> de Trans (M <sup>me</sup> GARDEAU) .....	125
Le Censier de l'abbaye du Bugue (J. VALETTE) .....	171
Fragments d'inscriptions lapidaires trouvées à Chancelade (J. SECRET) .....	204
<i>Errata</i> .....	18, 206

**VARIA**

Mémoire sur les privilèges des Bourgeois de Périgueux (1761) [J. MAUBOURGUET] .....	39
Les Périgourdins aux cheveau-légers de la Garde du Roi (C <sup>te</sup> DE RIMONTEIL DE LOMBARÈS) .....	43
Accroissement des Archives de la Dordogne en 1953 (N. BECQUART) .....	92
Les deux Louise de la Béraudière (J. SAINT-MARTIN). .....	143

**BIBLIOGRAPHIE**

Maubourguet (J.), <i>Sarlat et le Périgord méridional</i> , t. III (J. VALETTE) .....	47
---	----

**ILLUSTRATIONS**

Plan du Camp de la Bessède (Cl. BARRIÈRE) .....	21
Dolmen des « Allées couvertes » (Cl. BARRIÈRE) .....	22
Le fort de Molières en 1846 (L. DROUYN) .....	32
Plan du fort de Molières (J. SECRET) .....	33
Plan de l'église d'Aillac (J. SECRET) .....	34
Filigrane d'un registre des Archives comm. de Périgueux .....	34
Inscriptions d'une cheminée au Bugue .....	117, 118
Ancienne église de Clermont-de-Beauregard (L. DROUYN) .....	121
Pile d'angle du château de Clermont (L. DROUYN).....	121
Fac-similé du testament du m <sup>is</sup> de Trans .....	129

---

*Le Directeur, G. LAVERGNE.*